



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Plan national de relance de l'horticulture en République de Guinée



Documents de politique et
de planification du secteur
de l'horticulture

Plan national de relance de l'horticulture en République de Guinée

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-208731-1

© FAO, 2015

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Table des matières

v	Remerciements
vi	Sigles et abréviations
vii	Préface
vii	Lutte contre la malnutrition
vii	Vision du PNRH
vii	Le PNRH dans le cadre des documents de politiques se référant à l'agriculture en Guinée
viii	Le PNRH en cohérence avec le cadre de programmation de la FAO
viii	Défis et partenaires
ix	Résumé
ix	Contexte et justification
xi	Place de l'agriculture
xi	Horticulture en Guinée
xi	Pourquoi élaborer un cadre stratégique?
xi	Rôle du PNRH
1	CHAPITRE 1: Caractéristiques de l'agriculture Guinéenne
2	1.1. Importance de l'horticulture dans la production agricole
3	1.2. Superficies et productions
3	1.3. Cadre institutionnel pour la promotion de l'horticulture
3	1.3.1. Introduction
3	1.3.2. Place de l'horticulture dans la PNDA vision 2015
3	1.3.3. Cadre institutionnel de l'horticulture
3	1.4. Financement du secteur agricole
7	CHAPITRE 2: Diagnostic de l'horticulture et état des lieux
8	2.1. Basse Guinée
8	2.2. Moyenne Guinée
9	2.3. Haute Guinée
9	2.4. Guinée forestière
11	CHAPITRE 3: Plan national de relance de l'horticulture
12	3.1. Objectif global du PNRH
12	3.2. Proposition de solutions pour la mise en œuvre du PNRH
12	3.3. Suivi et évaluation du PNRH
12	3.3.1. Le comité de pilotage
13	3.3.2. Le comité de concertation
13	3.4. Mécanisme de mise en œuvre et suivi
14	3.5. Mise en œuvre
14	3.6. Suivi-évaluation
14	3.7. Plan d'action du PNRH
14	3.7.1. Prérequis pour la mise en œuvre du plan d'action
15	3.7.2. Cinq axes thématiques
20	3.8. Cadre logique
27	CHAPITRE 4: Plan d'action
28	4.1. Calendrier des activités
31	4.2. Intervenants pour la mise en œuvre des activités (structures responsables, partenaires techniques et financiers)
33	4.3. Budget indicatif en USD, couvrant la contribution d'un partenaire au développement
35	CHAPITRE 5: Conclusion et marche à suivre
39	CHAPITRE 6: Bibliographie

43	CHAPITRE 7: Annexes
44	ANNEXE 1. Fiches de projets prioritaires
44	Fiche de projet 1: Lutte contre les mouches des fruits
46	Fiche de projet 2: Sécurisation des ressources naturelles de base (terre et eau nécessaires à l'horticole)
48	Fiche de projet 3: Relance de l'arboriculture fruitière
50	Fiche de projet 4: Relance des cultures maraîchères
52	Fiche de projet 5: Production et protection intégrées
54	Fiche de projet 6: Stockage, commercialisation et transformation des fruits et légumes / Composante 6.1: Stockage et conservation
56	Fiche de projet 6: Stockage, commercialisation et transformation des fruits et légumes / Composante 6.2: Commercialisation
58	Fiche de projet 6: Stockage, commercialisation et transformation des fruits et légumes / Composante 6.3: Transformation des produits horticoles
60	Fiche de projet 7: Education nutritionnelle
61	Fiche de projet 7: Education nutritionnelle / Composante 7.1: Jardins scolaires
63	Fiche de projet 7: Education nutritionnelle / Composante 7.2: Centres de santé
65	Fiche de projet 7: Éducation nutritionnelle / Composante 7.3: Périmètres horticoles
67	Fiche de projet 8: Production mini tubercules <i>in vitro</i> de la pomme de terre et des semences botaniques
68	ANNEXE 2. Recommandations de l'atelier national de restitution et de validation du PNRH Guinée

Remerciements

Ce document a été réalisé sous la direction du Ministère de l'agriculture en collaboration avec la Représentation de la FAO en Guinée. Les informations ont été compilées avec l'aide de partenaires du sous-secteur horticole (fruits et légumes) – dans ses différentes filières – rencontrés à Conakry et sur le terrain en Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière.

Le texte a été rédigé, sous la supervision du Directeur national de l'agriculture, par une équipe d'experts et de consultants nationaux et internationaux assistée par le Coordonnateur national du projet *FAO-TCP/GUI/3404 – Appui à la mise en place du plan national de relance de l'horticulture en Guinée*.

Nous adressons ces remerciements à toutes les parties impliquées des secteurs public et privé, de la société civile ainsi qu'aux responsables régionaux de l'agriculture en Guinée pour leur précieuse contribution. Que tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis l'élaboration de cette œuvre trouvent ici nos sincères remerciements.

Edition: Bertrand Barbiaux

Mise en page et graphisme: Bertrand Barbiaux et Diana Gutiérrez

Photos: Projet FAO – TCP/GUI/3404 et Wilfried Baudoin, FAO

Secrétariat: Nadia Sozzi, Nicolette DeBona et Elena Guilavogui

Avis techniques: NeBambi Lutaladio

Coordination: Alison Hodder et Wilfried Baudoin

Sigles et abréviations

AFD:	Agence française de développement
ANPROCA:	Agence nationale de promotion rurale et de conseil agricole
BAD:	Banque africaine de développement
BM:	Banque mondiale
BPA:	Bonnes pratiques agricoles
CAFODEC:	Centre d'Appui et de Formation pour le Développement, l'Épargne et le Crédit et l'Éducation Civique
CEDEAO	Communauté Economique du Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CPH:	Centre de promotion de l'horticulture
CPP:	Cadre de programmation par pays
DNA:	Direction nationale de l'agriculture
DPA:	Direction préfectorale de l'agriculture
DSRP:	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU:	Fonds d'équipements des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
HORTIVAR:	Base de données de la FAO sur le comportement des cultivars horticoles dans le monde
IMC	Indice de masse corporelle
IMF:	institutions de microfinances
IRAG:	Institut de recherche agronomique de Guinée
ONG:	Organisation non gouvernementale
OP:	Organisation paysanne
PNDA:	Politique nationale de développement agricole
PNIASA:	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PNRH:	Plan national de relance de l'horticulture
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le développement
PPI:	Production et protection intégrées
PRIDE:	Programme intégré pour le développement de l'entreprise
RADHORT:	Réseau africain pour le développement de l'horticulture
TCP:	Programme de coopération technique
UE:	Union européenne

Préface

Le plan national de relance de l'horticulture (PNRH), en République de Guinée¹, a pour objectif de valoriser au mieux le potentiel de la filière horticole par l'intensification et la diversification des cultures, suivant une approche et des pratiques durables par rapport à l'environnement, au contexte social et à la rentabilité économique.

LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION

Tous les scientifiques sont aujourd'hui d'accord pour dire que les fruits et légumes sont importants pour notre santé. Les personnes qui en consomment suffisamment sont moins souvent atteintes:

- de maladies cardio-vasculaires;
- d'obésité;
- de diabète;
- de certains types de cancers.

Les fruits et légumes devraient occuper une place primordiale dans notre alimentation. En effet, ils sont source de vitamines, de minéraux, de fibres, d'antioxydants et d'énergie dont le rôle de protection générale de l'organisme est chaque jour confirmé.

Les Nations Unies, par le biais de la FAO et de l'OMS, recommandent une consommation d'un minimum de 400 grammes de fruits et légumes par jour afin de prévenir ces maladies non transmissibles.

VISION DU PNRH

Il incite les acteurs du sous-secteur à adopter le modèle agricole «*Produire plus avec moins*» et le concept d'appui au programme que promeut la FAO.

Pour y arriver, il prône l'adoption d'une approche commune de développement d'un sous-secteur horticole diversifié et compétitif, capable de contribuer à:

- l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- l'accroissement de revenus des populations vulnérables;
- la diversification des sources de devises pour le pays.

LE PNRH DANS LE CADRE DES DOCUMENTS DE POLITIQUES SE RÉFÉRANT À L'AGRICULTURE EN GUINÉE

L'élaboration du *Plan national de relance de l'horticulture en Guinée* est une initiative du Gouvernement guinéen qui a sollicité un appui de la FAO pour la mise en œuvre d'un programme pilote d'impulsion et de relance du sous-secteur horticole.

Il s'appuie sur les partenaires et acteurs des secteurs public et privé en s'intégrant notamment dans:

- la Politique nationale de développement agricole (PNDA) vision 2015, qui accorde une place importante à la promotion des cultures horticoles;
- le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) de la Guinée au niveau de la valorisation des sous-produits, parmi lesquels la transformation et la commercialisation des produits horticoles;
- le Cadre de Programmation Pays (CPP 2014-2017) qui définit les priorités de la collaboration entre la FAO et le Gouvernement guinéen ainsi que les résultats à atteindre pour les cinq prochaines années pour soutenir les objectifs nationaux de développement en matière d'agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire.

1 Nommée « Guinée » dans le texte du document

LE PNRH EN COHÉRENCE AVEC LE CADRE DE PROGRAMMATION DE LA FAO

La FAO considère l'horticulture – en milieu urbain, périurbain et rural – comme une composante de différents axes de son programme et l'intègre dans plusieurs Objectifs Stratégiques (OS), à savoir:

- OS-1, portant sur l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition;
- OS-2, portant sur l'intensification et l'amélioration de la fourniture des biens et services provenant de l'agriculture, et ce, de manière durable;
- OS-4, portant sur l'éradication de la pauvreté en milieu rural.

DÉFIS ET PARTENAIRES

Le sous-secteur horticole de la Guinée fait face à plusieurs défis: faible productivité et accès limité aux innovations, aux technologies, aux intrants et aux sources de financement.

Pour remédier à cette situation, il faut une coopération plus étroite entre les partenaires et acteurs du sous-secteur et des différentes filières horticoles. Il s'agit notamment des:

- associations de producteurs;
- exportateurs;
- intermédiaires;
- consommateurs;
- autorités gouvernementales;
- organisations non gouvernementales;
- partenaires au développement (bailleurs de fonds);
- institutions de recherche et de vulgarisation;
- autres établissements du secteur public;
- opérateurs économiques du secteur privé.

Le Plan national de relance de l'horticulture en Guinée offre le cadre idéal pour consolider la collaboration entre les partenaires techniques et financiers de ce sous-secteur en vue d'une meilleure intégration et d'une meilleure harmonisation des interventions.

Isaias Angue Obama
Représentant de la FAO en Guinée

Jacqueline Marthe Sultan
Ministre de l'agriculture
de la République de Guinée

Résumé

CONSTAT

Au cours de ces dernières décennies, l'agriculture guinéenne, en général, et le sous-secteur de fruits et légumes, en particulier, se sont caractérisés par une contre-performance sans précédent. Les multiples arsenaux de politiques de redressement qui ont été entreprises parviennent difficilement à y faire face.

DÉFIS

Les populations urbaines augmentent. Cette croissance a pour conséquence des niveaux élevés de pauvreté, de chômage et d'insécurité alimentaire. Aucun défi majeur parmi ceux auxquels le secteur agricole guinéen devrait faire face ne semble trouver de réponses. Il en est ainsi de:

- la satisfaction de la demande alimentaire;
- la réduction de la pauvreté en milieu urbain, périurbain et rural;
- l'intégration de l'agriculture sur les marchés national, régional et international – ce qui contraste avec les potentiels dont dispose le pays dans le domaine agroalimentaire des fruits et légumes.

REGARD CRITIQUE

Après avoir procédé à l'analyse sémantique des politiques agricoles en matière d'appui au développement de l'horticulture urbaine, périurbaine et rurale, le regard critique se pose respectivement sur:

- les cadres institutionnel et thématique dans lesquels se conçoit et s'applique la politique agricole;
- l'analyse du contenu de chaque programme mis en œuvre ces dernières décennies dans les pays du RADHORT;
- l'appréciation des effets de cette politique sur la relance de la production horticole.

ASSISTANCE DE LA FAO

La question de l'horticulture préoccupe au premier plan le Gouvernement de la République de Guinée qui a sollicité, en 2012, l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'objectif est de formuler, dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles, une approche plus appropriée au développement de l'horticulture urbaine, périurbaine et rurale, un des piliers du secteur agricole du pays et un segment de croissance incontournable pour son développement socio-économique.

APPROCHE PARTICIPATIVE

La formulation et la mise en œuvre du Plan national de relance de l'horticulture (PNRH) se basent sur une approche participative qui implique l'ensemble des acteurs de la filière horticole, notamment:

- le Ministère de l'agriculture;
- les autres ministères impliqués;
- les institutions parapubliques qui interviennent dans le milieu rural;
- les collectivités territoriales;
- les associations d'agriculteurs;
- les consommateurs;
- les entrepreneurs du secteur privé classique;
- les principaux prestataires de service (ONG, OP);
- les importateurs;

- les exportateurs;
- les agents de commercialisation et de transformation.

Ceci afin de susciter une dynamique plus efficace et de meilleure qualité, capable de garantir la durabilité des actions du programme.

LES PARTIES PRENANTES

Le PNRH devrait permettre de définir une politique cohérente de développement de l'horticulture dans laquelle se retrouvent précisés les rôles:

- de l'Etat;
- des producteurs;
- des intermédiaires;
- des consommateurs;
- des organisations non gouvernementales;
- des opérateurs économiques;
- des partenaires au développement.

STRUCTURE DU DOCUMENT

Ce document comprend trois parties essentielles:

1. Les caractéristiques de l'agriculture guinéenne
2. Le diagnostic et l'analyse de la situation actuelle de l'horticulture
3. Le PNRH

FICHES DES PROJETS

En fin de document, se trouvent quelques propositions de fiches des projets prioritaires. Elles ont pour objectifs de:

- favoriser un dialogue interinstitutionnel entre toutes les parties prenantes;
- mobiliser les responsables des entités publiques et privées pour l'atteinte de ces objectifs.

Contexte et justification

PLACE DE L'AGRICULTURE

L'agriculture guinéenne occupe plus de 80 pour cent de la population avec une majorité de femmes. Cette activité est l'épine dorsale de l'économie nationale. Elle est la principale source de revenus et d'emplois pour près de 54 pour cent des personnes actives. C'est donc un pivot de:

- la croissance pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- la réduction de la pauvreté des couches fragiles: les femmes et les jeunes.

HORTICULTURE EN GUINÉE

En Guinée, le type familial, qui occupe une place importante mais variable selon les cas, est le principal type de production horticole. Celle-ci est l'ossature de la production agricole. Les productions de fruits et légumes sont en pleine extension. Toutefois, cette évolution, en l'absence d'un Plan national pour la relance de l'horticulture (PNRH), n'est pas pleinement valorisée. En effet, les initiatives sont prises de façon éparse et ne correspondent pas nécessairement à la demande tant sur le marché intérieur, régional qu'international. Il est donc nécessaire d'avoir sur le territoire national, et principalement dans les zones potentielles, un schéma de production des produits horticoles qui tiendra compte:

- de l'adaptabilité des variétés des espèces introduites;
- de leur productivité;
- de leur résistance vis-à-vis de la pression parasitaire;
- des exigences du marché;
- de la préférence des consommateurs.

POURQUOI ÉLABORER UN CADRE STRATÉGIQUE?

De nos jours, le système de production horticole demeure traditionnel. Cette situation comporte le risque d'un mauvais usage des produits phytosanitaires, d'une pollution de l'environnement ainsi que celui d'une altération de la santé des producteurs et des consommateurs. De plus, l'accroissement galopant de la population et l'urbanisation désordonnée sont en concurrence avec le développement de l'horticulture. Il est donc important qu'un cadre général pour une stratégie concertée du développement de l'horticulture soit élaboré de manière à valoriser au mieux les potentialités, tant pour l'approvisionnement du marché local que pour les opportunités d'exportation.

En effet, le PNRH prend appui, outre la volonté du Gouvernement, sur les acquis du Centre de promotion de l'horticulture (CPH) de Dalaba. Ces acquis ont concerné:

- la maîtrise de l'eau;
- l'introduction des variétés d'espèces adaptées des cultures maraîchères et arboricoles;
- l'intensification de ces cultures par la promotion de la production et de la protection intégrées (PPI);
- la diversification des espèces cultivées;
- l'appui à la commercialisation.

Ces résultats encourageants méritent d'être consolidés et poursuivis.

RÔLE DU PNRH

Le PNRH donne les grandes orientations pour clarifier le rôle à jouer par les différents acteurs, secteur public et secteur privé, afin d'assurer le développement horticole en Guinée. Il constitue aussi le cadre de référence des futures interventions. Mieux, il présente les grandes lignes sur lesquelles se grefferont les activités. Il en ressort les prérequis et les leviers d'actions. Il doit guider les actions futures de relance de l'horticulture en assurant la cohérence et la pertinence dans le temps et l'espace.



© Wilfried Baudoin, FAO

CHAPITRE 1: Caractéristiques de l'agriculture Guinéenne



© FAO-TCP/GUI/3404

L'agriculture constitue le principal secteur économique en Guinée. Elle participe à

- l'augmentation du revenu des paysans;
- la création d'emplois supplémentaires dans les zones de projets (métiers de tâcheron, vanniers, etc.);
- la sécurisation et la sédentarisation des paysans.

Les principales productions agricoles sont constituées de

- céréales (riz, sorgho, mil, maïs);
- tubercules et racines tubéreuses (pomme de terre, igname, taro, manioc, patate douce);
- fruits et légumes (agrumes, ananas, banane, mangue, avocat, tomate, aubergine, carotte, laitue, piment, choux, gombo, concombre, pastèque).

La typologie des exploitations agricoles se traduit en deux systèmes.

- **Le système de production de subsistance**

Organisé sur une base familiale, il a pour finalité principale la pérennisation du groupe familial grâce à une production pour la consommation familiale. Dans le cadre de modes de production traditionnels extensifs, ce système fournit la majorité de la production agricole.

- **Le système de production commerciale**

Entièrement orienté vers le marché et le profit, il a recours à des techniques de production intensive, surtout en matière de production vivrière (notamment le riz) et de maîtrise de l'eau pour l'irrigation.

La superficie cultivable est estimée à 6,2 millions d'hectares soit environ 25 pour cent du territoire national dont 16 pour cent seulement sont exploités annuellement, et ce en culture pluviale

Le potentiel en terres aménageables pour une maîtrise totale des eaux d'irrigation est estimé à 364 000 ha répartis de manière inégale dans le pays et concentrés principalement en Basse et en Haute Guinée. Sur ce potentiel, seuls 30 200 ha sont aménagés, soit 8,30 pour cent. Ce faible taux constitue la contrainte majeure pour l'intensification agricole.

1.1. IMPORTANCE DE L'HORTICULTURE DANS LA PRODUCTION AGRICOLE

L'horticulture est une activité qui connaît un réel regain d'intérêt dans le développement agricole. En Guinée, il existe plus d'une centaine d'espèces fruitières. Les cultures maraîchères anciennement pratiquées en association avec d'autres cultures connaissent aujourd'hui un essor important. Elles deviennent des cultures intensives et spécialisées en vue de répondre à une demande en forte croissance, en rapport avec:

- la croissance démographique élevée au niveau national;
- l'augmentation rapide de la demande de la population urbaine en forte expansion.

Il faut donc satisfaire une demande de plus en plus élevée en fruits et légumes. Le potentiel agricole de la Guinée lui permet de produire une gamme variée de fruits et légumes et, éventuellement, de mettre en place un programme pour le développement de la floriculture.

Sur le plan socio-économique, 42 pour cent des ménages urbains et ruraux vivent de l'horticulture dans les grandes zones de production, notamment:

- la Moyenne Guinée pour les agrumes et les avocats;
- la Basse Guinée pour l'ananas, les agrumes et les mangues;
- la Haute Guinée pour les mangues;
- la Guinée Forestière pour les cultures de rente: colatier, caféier, cacaoyer.

Depuis quelques années, la Politique nationale de développement agricole (PNDA) vision 2015 vise à explorer les îlots de productivité horticole en vue de l'accroissement de la production et de la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de réduction de la pauvreté.



1.2. SUPERFICIES ET PRODUCTIONS

L'agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires concentre tous ses efforts sur les cultures vivrières. Les données statistiques sur l'horticulture (fruits et légumes) sont pratiquement inexistantes. En effet, ces espèces ne sont pas prioritaires pour le Service. En outre, la grande diversité des unités de mesure (bottes, tas...), de surface (plusieurs types de plates-bandes) et l'importance de l'autoconsommation compliquent, sans aucun doute, la tâche de l'enquêteur.

Il est important de signaler que l'horticulture est caractérisée par des activités de subsistance ou, parfois, à petite échelle, organisée hors des règles du salariat, de comptabilité et de fiscalité, qui échappent à l'enregistrement statistique.

1.3. CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA PROMOTION DE L'HORTICULTURE

1.3.1. Introduction

L'intérêt de l'horticulture sur le plan macro-économique se précise davantage avec la volonté politique manifestée par le projet de société du Président de la République et du Gouvernement guinéen, consignée dans le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) de juillet 2013.

Aujourd'hui, grâce à la facilitation de la FAO, plus que de promotion, il s'agit, avec le projet TCP/GUI/3404, de créer un cadre pour développer l'activité horticole sur la base des acquis, dans un contexte de compétition et dans un environnement climatique prospère. Ceci appelle des stratégies et des politiques nouvelles visant:

- la relance et l'accroissement des productions destinées aux marchés intérieurs ainsi qu'à l'exportation;
- la professionnalisation du secteur;
- le développement de l'entrepreneuriat «horticole» à travers les sociétés privées agro-industrielles, mais aussi des entreprises horticoles plus modestes.

1.3.2. Place de l'horticulture dans la PNDA vision 2015

La PNDA vision 2015, dans son programme de promotion des exportations agricoles, accorde une place importante à la promotion des cultures horticoles. Elle vise notamment:

- l'amélioration de la productivité et de la production du haricot vert, de la tomate cerise, du melon, du petit piment, de l'ananas, de la mangue;
- la promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles;
- la promotion des «bonnes pratiques» et la mise en conformité des entreprises;
- la facilitation des échanges grâce à l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales;
- la définition et la consolidation des politiques commerciales des produits et intrants agricoles.

1.3.3. Cadre institutionnel de l'horticulture

Pour l'opérationnalité du Plan national de relance de l'horticulture (PNRH), il est nécessaire de mettre en place une division de l'horticulture au sein de la Direction nationale de l'agriculture. Elle aura pour attributions l'encadrement des acteurs de la filière (cultures maraîchère, fruitière et plantes ornementales) au niveau national, en collaboration avec les structures de recherche, de vulgarisation des organisations paysannes et du secteur privé.

1.4. FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

La disponibilité et l'accessibilité des financements appropriés aux spécificités de la production horticole jouent un rôle essentiel dans le développement du sous-secteur des fruits et légumes.



Selon les indications du PNIASA 2012, le financement du secteur agricole est dominé par des acteurs organisés autour d'activités individuelles ou collectives qui ne bénéficient pas encore d'une offre adéquate de services financiers (crédit, épargne, crédit-bail, assurance, transfert...) pour la promotion et le développement durable de leurs activités. Plus particulièrement, les petits producteurs ruraux et spécifiquement les femmes qui travaillent à 75 pour cent de leur temps au champ et rencontrent des difficultés pour accéder aux offres de services financiers. Les systèmes financiers qui opèrent en milieu rural sont encore peu nombreux, même s'ils ont connu une expansion croissante et diversifiée depuis les années 90. Il s'agit notamment:

- du Crédit Rural de Guinée;
- du Centre d'Appui et de Formation pour le développement, l'Épargne et le Crédit et l'Éducation Civique (CAFODEC);
- du Programme Intégré pour le Développement de l'Entreprise (PRIDE);
- qui offrent des services financiers classiques (épargne et/ou crédit).

Ces produits restent souvent embryonnaires face à la taille et à la nature des besoins, faute de ressources et de capacités adéquates.

L'offre de service financier guinéen aux ruraux est dominée par quelques institutions de microfinances (IMF):

- le Crédit Rural de Guinée;
- CAFODEC;
- Yètè Mali;
- PRIDE;
- les 3AE.

Parmi les banques qui dominent actuellement le secteur financier en Guinée, trois détiennent à elles seules plus de 75 pour cent des actifs du système financier:

- EcoBank;
- la BICIGUI;
- la Société Générale.

Cependant, les mêmes indicateurs font ressortir une faiblesse de l'intermédiation financière surtout dans le monde rural. Le volume des crédits accordés en 2009 par le secteur bancaire ne représente que 30,68 pour cent de leurs avoirs, dont 3,2 pour cent des crédits à long terme. Cela démontre très clairement l'attentisme et l'immobilisme des banques face à l'économie guinéenne.

Les conditions d'octroi du crédit bancaire ne facilitent pas l'accès des coopératives et groupements ruraux à ces services. Elles portent notamment sur:

- les conditions d'ancienneté de la relation (6 mois en moyenne);
- les apports personnels élevés (plus de 50 pour cent du montant, sollicités parfois en devise forte);
- les taux d'intérêt au-dessus de 20 pour cent pour tenir compte du taux d'inflation du moment (21 pour cent en avril 2011);
- les garanties difficiles à remplir (hypothèque ou aval essentiellement).

Il faut toutefois reconnaître, à la décharge des banques, que leurs opérations sont régies par une réglementation (ratios prudentiels notamment) qui réduit considérablement leur volonté d'aller vers le public cible démuné, sans garantie réelle et ne pouvant pas apporter l'épargne préalable. A ces contraintes réglementaires s'ajoutent d'autres, liées à l'organisation même des filières agricoles. En effet, celles-ci sont de petites tailles, pas toujours regroupées, géographiquement dispersées, sollicitant des services de petits montants (crédits et épargnes), toute chose de nature à renchérir le coût des intermédiations.



Le secteur de la microfinance guinéenne est constitué de douze IMF, agréées et autorisées à s'implanter par la Banque Centrale de la République de Guinée. Parmi celles-ci, quatre rayonnent sur le plan national, collectent l'épargne des membres et offrent des services de crédit au grand public:

- Crédit Rural de Guinée (CRG);
- PRIDE Finance;
- Réseau des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit de Guinée (Yètè Mali);
- les 3AE.

D'autres approches plus communautaires et localisées, intégrées à des projets de développement plus larges, se développent et se structurent également pour offrir des produits de microfinance comme CAFODEC. Les IMF souffrent des faiblesses ci-après:

- des ressources humaines insuffisantes en quantité et en qualité (les banques débauchent les meilleurs éléments des IMF);
- une obsolescence des outils de gestion pour les opérations financières;
- des insuffisances dans le système de gestion et d'information;
- une insuffisance et une inadéquation des ressources financières pour faire face aux besoins de la clientèle même à court terme;
- le manque d'infrastructures appropriées.

En matière d'opportunités, il faut souligner:

- l'existence d'un marché potentiel très grand (besoins domestiques);
- la volonté des autorités de promouvoir le secteur;
- l'intérêt de la part des promoteurs d'occuper au plus vite un espace laissé vacant par le système bancaire.





© FAO-TCP/GUI/3404

CHAPITRE 2: Diagnostic de l'horticulture et état des lieux



© Wilfried Baudoin, FAO

Une analyse des forces et faiblesses, des opportunités et des contraintes qui pèsent sur le sous-secteur horticole de la Guinée a été faite lors des visites de terrain et des ateliers de concertation et d'échanges organisés à Conakry; Dalaba pour la Basse et Moyenne Guinée et Kankan pour la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

Les principales contraintes ci-après ont été identifiées dans chaque région naturelle par rapport aux contextes:

- politique et institutionnel;
- technique et environnemental sur l'utilisation rationnelle de l'eau et de la terre, et des bonnes pratiques agricoles;
- sécurisation des débouchés par la mise en marché et la valeur ajoutée des produits horticoles;
- professionnalisation des intervenants et appropriation des filières horticoles;
- éducation nutritionnelle;
- prise en compte de la dimension genre.

2.1. BASSE GUINÉE

Cette région dispose d'un potentiel important pour le développement de l'horticulture, mais elle se heurte aux problèmes suivants:

- l'état de vieillissement des vergers;
- l'absence de pépinières fruitières structurées;
- l'absence des techniques de PPI;
- le manque de semences améliorées;
- la mauvaise utilisation des engrais et des produits phytosanitaires;
- l'insuffisance d'unités de conservation et de transformation;
- la mauvaise organisation de la filière horticole;
- l'insuffisance de crédits adaptés;
- l'insuffisance d'aménagements hydroagricoles;
- l'incompétence ou l'absence de structures d'encadrement et d'approvisionnement agricole;
- le coût élevé de la main-d'œuvre dû à la fuite des bras valides vers les mines;
- la production des mines qui a entraîné la pollution des eaux d'irrigation;
- la dégradation des infrastructures routières et l'enclavement des zones de production.

2.2. MOYENNE GUINÉE

Cette région, au relief montagneux, est caractérisée par:

- de petites exploitations agricoles féminines, fréquemment associées à d'autres activités;
- une insuffisance d'aménagements hydroagricoles qui a entraîné l'exode rural des jeunes;
- l'enclavement des zones de production;
- le manque de semences améliorées;
- l'absence de pépinières fruitières structurées;
- l'absence des techniques de PPI;
- la mauvaise utilisation des engrais et des produits phytosanitaires;
- l'insuffisance d'unités de conservation et de transformation;
- la mauvaise organisation de la filière horticole;
- l'insuffisance de crédits adaptés;
- l'absence totale d'informations sur les filières et les marchés;
- l'incompétence ou l'absence de structures d'encadrement et d'approvisionnement agricole.

2.3. HAUTE GUINÉE

Cette zone de savane, caractérisée par de vastes étendues de plaines et de bas-fonds irrigables, possède d'importantes possibilités hydroagricoles. Les contraintes sont entre autres:

- le déficit hydrique dû au changement climatique et à la déforestation (feux de brousse, briqueteries);
- l'état de vieillissement des vergers;
- l'absence de pépinières fruitières structurées;
- l'absence des techniques de PPI;
- les périmètres ni sécurisés ni aménagés;
- le tarissement des cours d'eau;
- l'insuffisance des petits outillages;
- la présence d'un crédit non adapté;
- la forte pression des maladies et des ravageurs;
- la méconnaissance des produits alternatifs de lutte contre les nuisibles;
- les difficultés de transport et de commercialisation;
- le manque d'infrastructures de conservation;
- un mauvais circuit de commercialisation et un manque d'unités de transformation industrielle;
- le coût très élevé de la main-d'œuvre agricole dû à l'exploitation minière.

2.4. GUINÉE FORESTIÈRE

Cette région, très boisée, bénéficie d'une bonne pluviométrie (9 mois sur 12) et dispose de terres très fertiles. Les contraintes sont entre autres:

- les difficultés d'aménagement des plaines et des bas-fonds;
- l'absence de parcs semenciers (surtout pour le palmier à huile) et de pépinières fruitières structurées;
- l'insuffisance des petits outillages;
- l'absence des techniques de PPI;
- la forte pression des maladies et des ravageurs;
- les difficultés de transport et de commercialisation;
- le manque d'infrastructures de conservation;
- un mauvais circuit de commercialisation et un manque d'unités de transformation industrielle;
- la présence d'un crédit non adapté;
- le coût élevé de la main-d'œuvre agricole.





CHAPITRE 3: Plan national de relance de l'horticulture



3.1. OBJECTIF GLOBAL DU PNRH

L'objectif global du PNRH est de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce qui corrobore parfaitement la position du Gouvernement dans la relance du processus de développement. Ses principaux axes s'inscrivent de façon cohérente dans les orientations thématiques du:

- PNIASA;
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP);
- Cadre programmation par pays (CPP) de la FAO.

Tous visent:

- l'amélioration de la gouvernance globale;
- la lutte contre la pauvreté;
- le développement des infrastructures de base;
- le développement;
- l'expansion de l'économie.

3.2. PROPOSITION DE SOLUTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNRH

Pour atteindre l'objectif global de relance et de développement durable de l'horticulture en Guinée, cinq axes thématiques ont été identifiés. Le tableau suivant les présente.

Axe thématique	Objectifs
1	Faciliter l'accès à la terre et à l'eau pour l'irrigation.
2	Assurer la professionnalisation des producteurs pour la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles (BPA) afin d'appuyer <ul style="list-style-type: none"> • l'intensification durable des cultures; • la diversification pour l'obtention de produits de qualité tout au long de l'année.
3	Rendre les intervenants opérationnels dans les différents créneaux de la filière horticole, c'est-à-dire <ul style="list-style-type: none"> • la sélection et la multiplication de semences et de plants; • les associations en groupements professionnels; • l'accès aux intrants et aux crédits agricoles.
4	Éviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés: <ul style="list-style-type: none"> • marchés de type national ou international; • promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; • plus-value par la conservation et la transformation; • transport, stockage, labellisation, emballage.
5	Maintenir l'engagement politique (place de l'horticulture dans le PNIASA) et créer le contexte institutionnel aux niveaux central et décentralisé pour le pilotage du PNRH.

3.3. SUIVI ET ÉVALUATION DU PNRH

Le pilotage et le suivi opérationnel des activités du PNRH seront en conformité avec le dispositif du Programme 6: *Coordination du financement et gestion de la mise en œuvre du PNIASA*.

3.3.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'organe principal de concertation et d'orientation de la stratégie en matière d'horticulture. Il est chargé de:

- valider les grandes orientations politiques et les stratégies pour la relance et le développement de l'horticulture;
- orienter la mise en œuvre de la stratégie en matière d'horticulture;
- favoriser la concertation entre les différentes parties prenantes;
- veiller à ce que les ressources nécessaires soient mobilisées pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de relance de l'horticulture;
- assurer les arbitrages nécessaires et décider des éventuelles réorientations;



- lever les contraintes majeures;
- recommander les audits et les évaluations externes en cas de besoin.

Le Comité de pilotage est composé de représentants:

- de la Direction nationale de l'agriculture (DNA), président;
- des ministères impliqués (finances, plan, commerce, environnement, éducation, santé...);
- de la Direction générale de l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG)
- du Bureau de stratégie et de développement (agriculture);
- du Centre de promotion de l'horticulture (CPH);
- de l'Institut des sciences agronomiques et vétérinaires de Faranah;
- de l'Agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires;
- de l'Agence nationale de promotion rurale et du conseil agricole (ANPROCA);
- de la Division semences et plants;
- de chaque Direction régionale de l'agriculture;
- du Laboratoire national de protection des végétaux;
- du Service national de la protection des végétaux;
- des groupements, unions, fédérations des producteurs horticoles;
- des opérateurs privés et des organisations non gouvernementales.

Le comité de pilotage se réunit en session ordinaire deux fois par an. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées à la demande du Président. Les représentants des partenaires financiers et des personnes ressources peuvent être conviés aux réunions du comité de pilotage.

3.3.2. Le comité de concertation

Le comité de concertation aura pour mandat de veiller à la bonne exécution de la stratégie de l'horticulture par le suivi et à l'examen des aspects techniques et administratifs des projets mis en œuvre dans le cadre de cette stratégie de relance de l'horticulture. Il s'agira notamment:

- d'analyser et valider périodiquement les programmes d'activités, ainsi que les budgets prévisionnels correspondants, proposés par la coordination des projets;
- d'apprécier et analyser les réalisations des projets sur base de la planification validée;
- de proposer d'éventuelles modifications;
- de prendre toutes les mesures utiles facilitant le bon déroulement des activités prévues;
- d'analyser et valider tous les documents techniques et thématiques soumis à son appréciation;
- de préparer la documentation et les dossiers nécessaires pour les réunions du comité de pilotage;
- d'assurer leur archivage.

Le comité de concertation sera composé des directeurs techniques responsables des cellules d'exécution du PNRH et des bénéficiaires, sous la direction du Coordonnateur du projet.

3.4. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Le PNRH sera suivi de manière continue par les différents acteurs. Le Ministère de l'agriculture, qui a en charge l'horticulture par l'entremise de la DNA, mettra en place des dispositifs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PNRH, conformément au PNIASA.



3.5. MISE EN ŒUVRE

Le PNRH sera mis en œuvre à travers les plans d'actions prioritaires assortis des projets qui seront élaborés et soumis au financement.

Les organismes suivants exécuteront les projets et produiront des rapports de suivi destinés à informer les parties prenantes du déroulement des activités dans le cadre du PNRH:

- les ministères sectoriels, notamment les ministères chargés de l'agriculture, de l'éducation, des affaires sociales, de la jeunesse et de la santé publique;
- les préfectures;
- les mairies;
- les organisations et groupements de producteurs;
- les partenaires au développement;
- le secteur privé;
- les organisations de la société civile impliquées.

3.6. SUIVI-ÉVALUATION

Les structures responsables du suivi-évaluation du PNRH, dans la stratégie de mise en œuvre du PNIASA, étudieront les tendances et les résultats obtenus. Et ce, sur la période correspondant à la mise en œuvre des projets, dans les principales zones de production horticole au bénéfice des groupes de populations concernés.

Elles collecteront et traiteront les informations permettant d'identifier les facteurs qui influencent l'accomplissement des objectifs. Elles donneront aux décideurs les informations dont ils ont besoin sur l'efficacité relative des mesures prises et sur d'éventuelles corrections à envisager.

Le suivi portera sur les axes thématiques et les activités. Il utilisera les indicateurs de suivi qui ont été définis et acceptés par tous les intervenants.

Il est essentiel que le suivi fonctionne dès la première année pour chacun des axes thématiques et pour chacune des activités retenues. Il s'agira de vérifier que:

- les moyens nécessaires à la réalisation des actions prioritaires programmées sont disponibles;
- les activités prévues sont exécutées de façon satisfaisante;
- les activités non exécutées, ou qui rencontrent des difficultés, feront l'objet de révision et corrections appropriées.

3.7. PLAN D'ACTION DU PNRH

3.7.1. Prérequis pour la mise en œuvre du plan d'action

Pour permettre une mise en œuvre efficace du PNRH, il est impérieux d'établir un ancrage institutionnel stable et crédible. Celui-ci doit refléter l'engagement de l'Etat et des secteurs vitaux de la société guinéenne en faveur des objectifs poursuivis. C'est la raison pour laquelle la politique horticole doit impliquer et sensibiliser tous les secteurs concernés. Les conditions suivantes seront alors nécessaires:

- un environnement favorable aux investissements;
- le lobbying avec le Parlement et le Gouvernement;
- une articulation interministérielle fonctionnelle;
- une synergie entre les différents acteurs.

Les considérations préliminaires suivantes doivent également être prises en compte.

- En raison de l'absence d'un régime foncier clair, il est impossible de définir préalablement l'utilisation des ressources et les droits des citoyens. Dans ces conditions, il est difficile de développer sur le terrain des stratégies spécifiques de gestion durable des ressources et de promotion d'un plan d'action. Il est donc prioritaire de trouver d'abord des solutions au problème foncier, selon des outils juridiques spécifiques.



- La cartographie actualisée des principales zones de production horticole permet de planifier une gestion adaptée à chaque contexte. Cette cartographie de base doit être régulièrement mise à jour et être considérée comme une action clé partagée par tous les secteurs thématiques.
- La consultation des partenaires institutionnels et des acteurs locaux pour l'évaluation, l'approbation, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi-évaluation des mesures prises, fait partie intégrante du processus de gestion du plan d'action.
- Le schéma directeur d'aménagement national est un outil indispensable pour la mise en œuvre de toute action de relance de la production horticole au niveau national. Son élaboration et son actualisation constituent une priorité à laquelle les autorités des ministères chargés de l'urbanisme et de l'administration du territoire et de la décentralisation doivent songer.

3.7.2. Cinq axes thématiques

Les actions proposées au sein de chaque axe thématique se déclinent en diverses activités, planifiées dans le temps en vue d'atteindre le(s) objectif(s) défini(s) pour l'axe concerné.

Axe thématique 1 → Faciliter l'accès à la terre et à l'eau pour l'irrigation

La pratique de l'horticulture constitue l'une des stratégies séculaires de survie de groupes marginaux. Ceux-ci participent quotidiennement à l'alimentation des populations, notamment en produits frais. Ils sont néanmoins confrontés à :

- la problématique de l'accès à la terre;
- l'incertitude sur le droit de propriété;
- l'accès insuffisant à une eau d'irrigation de qualité;
- la faiblesse des investissements hydroagricoles;
- l'aménagement des bas-fonds horticoles.

Cet axe thématique est essentiel dans le processus de relance et d'intensification de la production horticole. Son rôle est de s'assurer que tous les agriculteurs puissent avoir un accès sécurisé, à court et à long terme :

- à la terre;
- à l'eau;
- aux intrants;
- à des services agricoles de qualité.

Pour ce faire, le plan de relance du sous-secteur horticole proposé comportera des interventions prioritaires à court terme qui portent sur la :

- sécurisation foncière;
- production de matériel végétal de qualité;
- maîtrise de l'eau;
- protection phytosanitaire;
- conservation et transformation des fruits et légumes;
- formation des agents d'encadrement et des producteurs.

Axe thématique 2 → Assurer la professionnalisation des producteurs pour la mise en œuvre des BPA afin d'appuyer: l'intensification durable des cultures; la diversification pour l'obtention de produits de qualité tout au long de l'année

La production horticole fait de plus en plus partie intégrante des paysages urbain, périurbain et rural en Guinée. Le climat permet de produire une gamme variée de légumes (exotiques et locaux). Malgré la faible maîtrise des techniques de production et de protection et le caractère rudimentaire du matériel utilisé, ces cultures sont bien rentables.

Il pourrait s'agir d'un simple phénomène socio-économique permettant aux Guinéens à faible revenu de réaliser des économies, de dégager des revenus supplémentaires,



d'améliorer la qualité de l'alimentation et de la nutrition. Cependant, cette horticulture non contrôlée dans les quatre régions naturelles présente sans doute des incidences et des dangers certains pour la santé publique et la protection de l'environnement. Les risques sont, notamment:

- les intoxications alimentaires par des produits de qualité douteuse;
- la pollution de l'environnement et des eaux de surface par une utilisation abusive des produits phytosanitaires.

Pour éviter cela, la priorité doit être donnée aux actions d'accompagnement des exploitants horticoles, pour la mise en application effective des bonnes pratiques de PPI tout au long de la filière horticole et aux actions d'encouragement à faire usage des intrants horticoles de qualité, compatibles avec le principe de la PPI.

Ces actions devront être précédées d'activités d'information et/ou de sensibilisation des acteurs de la filière et d'aide à la recherche de solutions participatives en milieu réel, en fonction des trois types de production.

A. Pour l'horticulture familiale en zone rurale:

- faciliter l'accès à la terre (foncier rural);
- promouvoir des lois et textes d'application qui protègent les producteurs (les femmes et les jeunes);
- promouvoir la maîtrise de l'eau;
- faciliter l'acquisition des intrants aux petits producteurs;
- promouvoir l'amélioration des techniques culturales;
- sécuriser les îlots de production (haies vives, grillages, barbelés...);
- intensifier et diversifier les cultures pour l'autoconsommation et l'amélioration des revenus;
- faciliter l'accès aux crédits adaptés;
- désenclaver les îlots de production;
- assurer l'encadrement technique.

B. Pour l'horticulture commerciale:

- faciliter l'accès à la terre (foncier rural);
- promouvoir l'aménagement hydroagricole à grande échelle;
- désenclaver les zones potentielles de production;
- favoriser la mécanisation et l'approvisionnement en intrants (engrais, semences et plantes améliorées);
- favoriser l'intensification et la diversification des cultures dans le cadre des BPA;
- construire des magasins de stockage adaptés (chambres froides);
- promouvoir des unités de transformation;
- faciliter l'accès aux crédits;
- protéger les zones de culture contre les animaux en divagation;
- assurer l'encadrement technique.

C. Pour l'horticulture urbaine et périurbaine:

- faciliter l'accès à la terre (législation foncière);
- utiliser de façon rationnelle une eau de qualité;
- prévoir des espaces verts;
- faciliter l'acquisition des intrants (engrais, semences et plants);
- promouvoir l'amélioration des techniques culturales;
- sécuriser les zones cultivées contre les animaux (haies vives, grillage, barbelés...);
- intensifier et diversifier les cultures pour la promotion des BPA;
- assurer l'encadrement technique des petits exploitants;



- faciliter l'accès aux crédits adaptés;
- assurer l'encadrement technique.

Axe thématique 3 → Rendre les intervenants opérationnels dans les différents créneaux de la filière horticole, c'est-à-dire: la sélection et la multiplication de semences et de plants; les associations en groupements professionnels; l'accès aux intrants et aux crédits agricoles

Les activités de cet axe thématique sont transversales. Le renforcement des capacités des acteurs de la filière horticole portera sur les activités:

- de formation;
- de remise à niveau;
- d'information;
- de sensibilisation à la recherche de solutions participatives avec les producteurs.

Le CPH de Dalaba servira de centre de formation en matière:

- de production de matériel végétal performant;
- de multiplication de semences de légumes et de pomme de terre;
- d'itinéraires techniques de production;
- de défense des cultures horticoles;
- de relais entre la recherche et la vulgarisation
- de professionnalisation des élèves sortants des Ecoles nationales d'agriculture.

Le CPH produira des fiches et des manuels techniques pour le développement des cultures horticoles.

Axe thématique 4 → Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés: marchés de type national ou international; promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; plus-value par la conservation et la transformation; transport, stockage, labellisation, emballage

L'accès aux marchés joue un rôle essentiel pour permettre l'augmentation de la production et la relance du sous-secteur horticole. Les principales contraintes qui prévalaient déjà en Guinée incluent:

- le déficit en infrastructures (mauvais état des routes et des pistes de desserte agricole);
- les tracasseries routières se traduisant par une augmentation des coûts de commercialisation;
- la compétitivité souvent faible des productions locales résultant notamment des insuffisances du matériel génétique (semences et plants) utilisé par les producteurs;
- la faiblesse des techniques de conservation et de transformation.

Le secteur privé agro-industriel de type formel ayant investi dans la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits horticoles a connu un net recul ces dernières décennies.

Les actions principales soutenant, à court, moyen et long termes, la sécurisation des débouchés y compris la promotion de la consommation et de l'éducation nutritionnelle sont les suivantes:

- le désenclavement des zones potentielles de production;
- l'appui à la mise en vente des produits horticoles (économie de la production et de la mise en marché) afin de développer et pérenniser les activités économiques des exploitants et/ou des associations horticoles (mise en place d'infrastructures physiques facilitant la vente et la commercialisation des fruits et légumes);
- l'amélioration des systèmes de post-récolte, de transformation, de conditionnement et l'installation de chaînes de froid pour la conservation des fruits et des légumes;
- la mise en relation commerciale des exploitants horticoles par des partenariats avec les acheteurs éventuels;



- le développement de facteurs économiques incitatifs pour l'investissement dans le sous-secteur horticole;
- la promotion des produits par des séances d'information du grand public sur les bienfaits de la consommation des fruits et légumes pour la santé (participation aux foires, marketing, emballage amélioré et labels de qualité);
- la mise en place de jardins scolaires et la promotion de la consommation des fruits et légumes dans les écoles et les centres de santé.

La sécurisation des débouchés prévoit également des mesures transversales d'appui à la mise en marché, la commercialisation et la transformation des produits horticoles comprenant:

- la promotion:
 - ◊ d'un mécanisme incitatif de la consommation des produits horticoles locaux;
 - ◊ des filières d'exportation ciblant notamment les fruits (ananas, mangue, avocat, papaye...);
- la promotion du crédit rural décentralisé adapté à la vente des produits horticoles périssables;
- la promotion de nouveaux opérateurs pour les petites entreprises de collecte, de conditionnement et de l'agrotransformation;
- un appui aux commerçants visant à améliorer leur professionnalisme par des actions:
 - ◊ de formation;
 - ◊ de mise à disposition de matériel et fonds de roulement;
 - ◊ d'amélioration des techniques de conservation, de stockage et d'emballage;
- des actions visant à promouvoir un regroupement de l'offre au sein d'organisations de producteurs susceptibles de conclure des contrats «gagnant-gagnant» avec les agents de commercialisation des produits horticoles en aval;
- le développement d'un système d'information sur les marchés et les prix, visant à faciliter la prise de décision par les producteurs ou par les investisseurs potentiels;
- la modernisation des infrastructures de commercialisation, en particulier la construction de marchés de gros et plates-formes d'affaires (marchés, entrepôts réfrigérés et non réfrigérés) et la mise à disposition de ces infrastructures à des organisations de producteurs par des contrats de gestion, de location ou de location-vente.

Axe thématique 5 → Maintenir l'engagement politique (place de l'horticulture dans le PNIASA) et créer le contexte institutionnel aux niveaux central et décentralisé pour le pilotage du PNRH

La politique du Plan national de relance de l'horticulture (PNRH) privilégie une approche filière. Elle privilégie également la concertation interprofessionnelle dans le cadre de dispositifs rassemblant autour d'une même table: Etat, secteur privé et OP (organisations professionnelles et/ou de producteurs), quel que soit le produit considéré (marché intérieur ou exportation). Ceci inclut la mise en place de partenariats ou «alliances productives» entre groupes de producteurs, secteur privé et autres intervenants.

Les déficits d'attention à l'horticulture urbaine et périurbaine de la part des administrations urbaines, préfectorales et sous-préfectorales dans les options institutionnelles du développement local des quatre régions naturelles menacent sa pérennité et rendent précaire cette activité. Pourtant elle constitue un segment de croissance et un des mécanismes de subsistance des groupes vulnérables.



La sécurisation des contextes politique et institutionnel ainsi que l'appropriation de l'horticulture par les acteurs de la filière seront essentiellement orientées vers des mesures spécifiques et transversales à l'ensemble des entités du sous-secteur des fruits et légumes, c'est-à-dire:

- L'engagement clair et net de l'Etat guinéen en faveur de la stratégie de relance de l'horticulture précisée dans le PNRH par l'adoption de lois, règles, normes pertinentes et appropriées à la gestion des activités de production horticole en milieu urbain, périurbain et rural ainsi que par son financement effectif.
- Le renforcement et le soutien des capacités organisationnelles et managériales:
 - ◊ des associations horticoles à tous les niveaux;
 - ◊ ONG de développement;
 - ◊ leaders communautaires;
 - ◊ organisations de la société civile,

en appuyant leur structuration et la facilitation de leur émergence sur:

- ◊ des structures faïtières (unions) au niveau des zones potentielles de production;
- ◊ de nouvelles petites et moyennes entreprises horticoles.
- La formation des leaders des groupements/OP sur des thèmes tels que:
 - ◊ la gestion des OP;
 - ◊ la comptabilité simplifiée;
 - ◊ l'élaboration d'un compte d'exploitation;
 - ◊ l'élaboration du plan d'affaires d'une OP;
 - ◊ les techniques de communication et de sensibilisation;
 - ◊ la négociation et le plaidoyer;
 - ◊ les liens avec les institutions de microfinance et de finance;
 - ◊ d'autres formations à la demande.
- Le renforcement des capacités:
 - ◊ normatives;
 - ◊ techniques;
 - ◊ budgétaires;
 - ◊ d'intervention;
 - ◊ des services horticoles du Ministère de l'agriculture (DNA, DPA).

Le renforcement – en conformité avec la stratégie de relance de l'horticulture à mettre en œuvre dans le cadre des interventions du PNRH – des fonctions régaliennes de services publics essentiels, notamment les services:

- ◊ sanitaires;
- ◊ d'harmonisation des normes et des standards de la filière horticole.
- L'appui aux centres de recherche/développement horticole, complémentaire aux interventions déjà prévues.
Ces centres seraient appelés à devenir des pôles régionaux pour les activités de:
 - ◊ recherche appliquée;
 - ◊ dissémination des techniques (vulgarisation);
 - ◊ formation initiale et continue des cadres moyens du Ministère de l'agriculture ainsi que des exploitants horticoles et autres agents opérant en milieu rural (exemples: artisans, gestionnaires de groupements).



Des liens fonctionnels seront systématiquement mis en place avec les:

- ◇ organismes internationaux;
- ◇ organismes de la sous-région;
- ◇ autres intervenants au niveau local.
- L'appui à l'amélioration et au renforcement du cadre légal et réglementaire régissant le secteur financier agricole ainsi qu'à son implication sur les mécanismes susceptibles de garantir l'accès aux lignes de crédit appropriées aux groupes cibles horticoles. Cette démarche soutiendra les efforts nationaux pour la mise en place d'un fonds pour le développement horticole (système de financements efficaces des activités horticoles).

3.8. CADRE LOGIQUE

Pour faciliter la mise en œuvre du Plan national de relance de l'horticulture (PNRH), une matrice de cadre logique est développée par axe thématique. Ce cadre logique présente les principaux axes thématiques, avec leurs objectifs, les résultats attendus et les indicateurs afin de permettre un bon suivi-évaluation de ce programme.

Axe thématique 1: Faciliter l'accès à la terre et à l'eau pour l'irrigation

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 1.1: Réhabilitation des parcs à bois et des parcs semenciers	De nouvelles collections, de nouveaux parcs à bois et semenciers sont implantés	Rapports sur l'implantation des collections, des parcs à bois et des parcs semenciers	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Inventaire des nouveaux sites potentiels
Résultat 1.1.1: La production fruitière en quantité et en qualité est assurée	Le nombre de collections, de parcs à bois et de parcs semenciers a augmenté	Les rapports d'activités sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Inventaire de nouveaux sites potentiels • Bonne implication des producteurs • Bonne collaboration entre les acteurs à la base et les encadreurs
Objectif spécifique 1.2: Implantation des pépinières maraîchères et fruitières	De nouvelles pépinières maraîchères et fruitières sont implantées dans- les règles de l'art	Les rapports d'activités sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Introduction de nouvelles variétés adaptées
Résultat 1.2.1: Disponibilité d'un nouveau matériel végétal de qualité	Le nombre de plants fruitiers a augmenté	Les rapports d'activités sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Identification des nouveaux sites potentiels
Objectif spécifique 1.3: La mise en place des essais locaux et multiloaux	La liste variétale est renouvelée	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des essais • La liste variétale est disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et la bonne gouvernance • Collaboration des acteurs de la filière est établie
Résultat 1.3.1: Le criblage et la sélection des variétés des espèces sont réalisés	Le nombre de variétés adaptées a augmenté	Rapports de criblage et de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et la bonne gouvernance • Promotion des variétés sélectionnées

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 1.4: La promotion d'une filière semencière horticole	La filière semencière est établie	Rapports des multiplicateurs de semences	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Collaboration des acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ◇ CPH ◇ recherche agronomique ◇ vulgarisation ◇ paysans multiplicateurs
Résultat 1.4.1: Les semences horticoles de qualité et adaptées sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les multiplicateurs de semences horticoles sont formés et opérationnels • La quantité de semences horticoles améliorées a augmenté 	Rapports des multiplicateurs de semences	Volonté politique et bonne gouvernance
Objectif spécifique 1.5: La réhabilitation et l'aménagement des périmètres irrigués, notamment dans les zones à fortes potentialités horticoles	Le nombre d'exploitants horticoles en sécurité foncière a augmenté	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'évaluation • Etudes réalisées • Programme de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Inventaire des zones horticoles actuelles et potentielles
Résultat 1.5.1: Les sites de production horticole actuels et potentiels sont inventoriés, sécurisés et inscrits au niveau des plans d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Zones couvertes par la cartographie • Bases de données d'inventaire 	Cartes actualisées des plans d'aménagements urbains et périurbains et des sites bornés	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Faibles capacités techniques • Inaccessibilité des zones horticoles
Résultat 1.5.2: Les infrastructures hydroagricoles sont opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies aménagées et mises sous cultures • Nombre de comités de gestion des eaux d'irrigation fonctionnels 	Rapports d'évaluation des résultats d'impacts	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Volonté de collaboration au sein des associations / groupements
Résultat 1.5.3: Les pistes et voies d'accès des périmètres horticoles sont aménagées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kilomètres de pistes et voies d'accès réhabilitées • Nombre de comités fonctionnels • Coût du transport diminué de 30 à 40 % 	Rapports d'évaluation des résultats impacts	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Les tracasseries routières diminuent
Résultat 1.5.4: Les ressources (terre et eau) de qualité sont gérées de manière durable	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'eau dans les parcelles • Techniques de gestion du sol • Restitution de la fertilité 	Rapports de suivi d'activités horticoles	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Comités installés actifs • Bonne gouvernance des organisations paysannes (OP)



Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 1.6: Professionnaliser les producteurs/ associations et les services d'appui à l'horticulture	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'organisation des OP horticoles Structures faïtières 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic et suivi du secteur horticole Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique et bonne gouvernance L'horticulture est une des priorités nationales
Résultat 1.6.1: Le matériel sur les techniques de production est acquis et publié	<ul style="list-style-type: none"> Options techniques disponibles pour les différentes zones agroécologiques Variétés et techniques de PPI disponibles en fonction des saisons 	<ul style="list-style-type: none"> Documents techniques Rapports d'activités Fiches techniques (variétés, PPI) Institutions de recherche (IRAG, universités) 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique et bonne gouvernance Animateurs techniques horticoles formés et actifs Techniques potentielles disponibles pour la PPI
Résultat 1.6.2: Les services d'appui techniques sont formés	<ul style="list-style-type: none"> Efficience des services d'appui à l'horticulture Niveau d'appui national (stratégies, suivi-conseil) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités Diagnostic et suivi des secteurs horticoles urbain et périurbain 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique et bonne gouvernance L'horticulture est soutenue efficacement par les services techniques
Résultat 1.6.3: Les exploitants horticoles sont informés/formés aux concepts PPI	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sessions de formation organisées au niveau des Ecoles aux Champs 	Rapports de formation	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique et bonne gouvernance Intrants adaptés / PPI disponibles et accessibles Exploitants formés et actifs
Résultat 1.6.4: La gestion technique, administrative et financière des OP de base est améliorée	Nombre des OP renforcé	Rapports de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique et bonne gouvernance Gestionnaires formés actifs Bonne gouvernance des OP

Axe thématique 2: Assurer la professionnalisation des producteurs pour la mise en œuvre des BPA afin d'appuyer: l'intensification durable des cultures; la diversification pour l'obtention de produits de qualité tout au long de l'année

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 2.1: Promouvoir la PPI	Les BPA sont appliquées et valorisées	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des fruits et légumes de qualité à des coûts accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique et bonne gouvernance Participation des bénéficiaires Volonté des services d'encadrement d'accompagner les acteurs à la base
Résultat 2.1.1: Les bases techniques PPI requises pour l'intensification, la diversification et l'étalement des productions horticoles de qualité sont établies/adaptées et adoptées par les Ecoles au Champ	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des itinéraires techniques de PPI Pratiques horticoles alternatives vulgarisées et adoptées Nombre des Ecoles aux Champs formées et actives 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports techniques Guides techniques sur les bonnes pratiques horticoles Protection intégrée Principes de l'Ecole aux Champs en appui à l'horticulture 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique et bonne gouvernance Participation des bénéficiaires Volonté des services techniques d'adopter les BPA, la PPI et l'approche participative



Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 2.1.2: Les animateurs, les services techniques et les producteurs sont formés à l'approche Ecole au Champ et aux bonnes pratiques agricoles (BPA)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écoles formées et actives • Nombre d'animateurs et membres des Ecoles aux Champs • Document de formation sur l'organisation et la mise en œuvre de l'Ecole aux Champs 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de formation Ecoles aux Champs (suivi-évaluation par les bénéficiaires) • Programme/suivi des activités sur les périmètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Participation des bénéficiaires • Appui de la recherche horticole • Les associations ont envie d'expérimenter les Champs Écoles pilotes.
Résultat 2.1.3: Les options techniques PPI sont élargies et capitalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Les acquis techniques sont disponibles sous forme de documentation technique • Les producteurs peuvent identifier les maladies et les ravageurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches d'options techniques PPI • Rapports techniques • Fiches techniques adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique et bonne gouvernance • Participation des <ul style="list-style-type: none"> ◊ services techniques de protection, de vulgarisation ◊ des animateurs

Axe thématique 3: Rendre les intervenants opérationnels dans les différents créneaux de la filière horticole, c'est-à-dire: la sélection et la multiplication de semences et de plants; les associations en groupements professionnels; l'accès aux intrants et aux crédits agricoles

Cet axe thématique est transversal et dynamique et se retrouve dans toutes les actions à entreprendre dans le cadre du PNRH.

Axe thématique 4: Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés: marchés de type national ou international; promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; plus-value par la conservation et la transformation; transport, stockage, labellisation, emballage

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 4.1: Améliorer la mise en réseau entre les producteurs et les acheteurs potentiels favorisant les débouchés équitables et la consommation de fruits et légumes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de vente mis en place et opérationnels • Pourcentage de la population qui s'approvisionne dans les points de vente • Pourcentage de la population satisfaite des produits vendus 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des unités de commercialisation • Enquêtes et rapports d'activités des points de vente 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique et sécurité des personnes • Conditions climatiques favorables • Voies de communication
Résultat 4.1.1: Une démarche pour la promotion et la consommation des fruits et légumes pour la santé est définie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers organisés sur la définition des éléments de promotion de la consommation des fruits et légumes • Quantité de fruits et légumes consommés par habitant 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi • Enquêtes sur les données statistiques d'écoulement et de consommation 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement et diversification des habitudes alimentaires
Résultat 4.1.2: La promotion des fruits et légumes est introduite dans les écoles et centres de santé	Nombre de séances de sensibilisation dans les écoles et centres de santé	Rapports des jardins scolaires	Participation des groupes scolaires et des centres de santé



Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 4.1.3: Le grand public est informé des bienfaits de la consommation des fruits et légumes pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants et de personnes sensibilisées • Réduction des maladies non transmissibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des sensibilisations • Journées portes ouvertes 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin et volonté du public
Résultat 4.1.4: Les circuits de commercialisation des producteurs agricoles, y compris les infrastructures et la labellisation des fruits et légumes, sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de travail organisées avec les partenaires pour la définition de règles de production et/ou de commercialisation • Nombre de règles éditées sur la production et l'autocontrôle en vue de la commercialisation de produits labellisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des prix payés aux producteurs sur les marchés • Niveau de respect des règles du label PPI par les acheteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration des vendeurs et des grossistes
Objectif spécifique 4.2: Sécurisation de la dissémination et de l'accès à l'information	La compilation et la conservation des documents et informations techniques qui concernent l'horticulture au niveau d'une unité documentaire (bureau RADHORT)	Le type de support et de communication utilisé, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> • documents techniques • base de données • vidéo • communiqués de presse • autres... 	Participation effective des medias; Mise en place d'une unité documentaire (bureau RADHORT)
Résultat 4.2.1: Les acquis et les informations sur le comportement des cultivars horticoles sont capitalisés et rendus accessibles	Nombre de données compilées, introduites et diffusées dans la base de données HORTIVAR	Rapports trimestriels ou semestriels d'activité de HORTIVAR	Disponibilité des compétences humaines, disponibilité d'ordinateurs et accès à l'internet.
Résultat 4.2.2: Le suivi des statistiques et des indicateurs de la filière horticole est assuré	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de relevés de prix effectués sur les principaux marchés de fruits et légumes • Organiser la collecte et disséminer les données statistiques des prix des fruits et légumes sur les principaux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaires de collecte de données • Informations publiées sur le site web 	Participation des acteurs de la filière
Résultat 4.2.3: L'intégration des intervenants pour le développement de la filière horticole est renforcée et les partenariats nationaux, régionaux et internationaux sont consolidés	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires de la filière sont identifiés tant au niveau national, régional et international sont identifiés. • Une cellule nationale horticole est fonctionnelle (CCNH RADHORT) pour faciliter et animer la concertation entre partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le compte rendu des réunions de la CCN • Les échanges commerciaux (Mali, Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Sénégal...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique • Participation des acteurs de la filière



Axe thématique 5: Maintenir l'engagement politique (place de l'horticulture dans le PNIASA) et créer le contexte institutionnel aux niveaux central et décentralisé pour le pilotage du PNRH

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 5.1: Améliorer le contexte institutionnel et l'appropriation de l'horticulture par les acteurs de la filière	Le plan national pour la relance de l'horticulture (PNRH) en Guinée est disponible et validé par tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Document du plan national de relance de l'horticulture (PNRH) validé Commission technique opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique Engagement des acteurs de la filière horticole.
Résultat 5.1.1: La stratégie d'appui à l'horticulture est précisée dans un Plan directeur de développement de l'horticulture en Guinée	Une version finale du PNRH est disponible et vulgarisée	<ul style="list-style-type: none"> Etudes réalisées Rapports semestriels 	<ul style="list-style-type: none"> Application effective de la stratégie de relance de l'horticulture Adhésion des groupes cibles
Résultat 5.1.2: L'horticulture est intégrée dans la planification et la gestion du développement agricole	Les éléments de politiques globales et de stratégies de gestion de l'horticulture durable sont intégrés dans la planification agricole	<ul style="list-style-type: none"> Stratégies techniques et organisationnelles horticoles (plan de développement urbain, régional, national) 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des gestionnaires Tous les partenaires de la filière horticole sont impliqués
Résultat 5.1.3: La sensibilisation et la concertation sur la problématique et la gestion de l'horticulture sont assurées/renforcées aux niveaux national et régional avec l'appui du DNA	Information sur les contraintes et les opportunités de l'horticulture disponible et accessible aux autorités du secteur public concerné ainsi qu'aux partenaires privés	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers de sensibilisation Site WEB Visites organisées sur le terrain Dépliants 	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités acceptent de participer aux visites organisées
Résultat 5.1.4: Le réseau national des coordinations pour le développement de la filière horticole est renforcé et les partenariats régionaux et internationaux sont consolidés	Coordination effective entre intervenants dans l'horticulture (services, ONG, bailleurs de fonds) opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du réseau Rapports d'activités du DNA 	<ul style="list-style-type: none"> Implication des autres acteurs et Agences des Nations Unies Réunion du réseau





CHAPITRE 4: Plan d'action



4.1. CALENDRIER DES ACTIVITÉS

En référence au cadre logique et en tenant compte des axes thématiques, les actions ci-dessous sont planifiées pour trois ans, renouvelables.

ACTIVITÉS	Première année			Deuxième année			Troisième année		
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Nomination du Coordinateur national									
Recrutement des experts nationaux									
Expert Phytotechnie									
Expert Protection des végétaux									
Expert Agroécologie									
Recrutement des experts associés et CTPD (internationaux)									
Deux experts associés en arboriculture fruitière tropicale et en cultures maraichères									
Expert CTPD en Protection des végétaux									
Expert CTPD en nutrition									
Lancement du projet									
Choix des sites potentiels et des bénéficiaires									
Achat									
• des semences									
• du matériel végétal									
• des équipements									
• des petits matériels									



4.2. INTERVENANTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS (STRUCTURES RESPONSABLES, PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS)

Le tableau ci-dessous précise les activités, les structures responsables et les partenaires techniques et financiers

Activités	Structures responsables	Partenaires techniques et financiers
Nomination du Coordinateur national	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'agriculture: DNA 	<ul style="list-style-type: none"> Etat guinéen
Recrutement des experts nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Bailleurs de fonds Coordinateur 	<ul style="list-style-type: none"> Représentant du bailleur de fonds Coordination
Recrutement des experts associés et CTPD (internationaux)	<ul style="list-style-type: none"> LTO du projet 	
Lancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> Ministre de l'agriculture Bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> Etat guinéen FAO
Choix des sites potentiels et des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Coordination de projet Experts nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Banque mondiale (BM) Union européenne (UE) Banque africaine de développement (BAD) Fonds international de développement agricole (FIDA) Agence française de développement (AFD) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Fonds d'équipements des Nations Unies (FENU)
Achat		
<ul style="list-style-type: none"> des semences du matériel végétal des équipements des petits matériels 		
Aménagement hydroagricole des sites choisis		
Implantation des pépinières maraîchères et fruitières dans les sites potentiels		
Valorisation de 120 ha de cultures maraîchères de large consommation		
Valorisation de 200 ha de cultures fruitières		
Identification des maladies et ravageurs des cultures horticoles		
Proposition de lutte contre les pressions parasitaires		
Réhabilitation des pistes rurales		
Mise en place des infrastructures de stockage (magasins de collecte, de conservation et plates-formes)		
Mise en place des infrastructures de transformation		<ul style="list-style-type: none"> Royaume de Belgique Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise



Promotion de la consommation des fruits et légumes	
<p>Activités</p> <p>Education nutritionnelle</p> <p>Jardins scolaires</p>	<p>Structures responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination de projet • Experts nationaux <p>Partenaires techniques et financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat guinéen • FAO • BM • UE • BAD • FIDA • AFD • PNUD • FENU • Royaume de Belgique • Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.
Formations	
<p>Activités</p> <p>Formation des formateurs</p> <p>Formation des acteurs à la base</p> <p>Elaboration des fiches techniques des espèces cultivées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du tri variétal, des essais multiloceaux • Implantation des collections arboricoles retenues, des parcs à bois et des parcs semenciers <p>Elaboration d'un document de projet de deuxième phase pour le développement de l'horticulture à partir des acquis de la première phase</p>	<p>Structures responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination de projet • Experts nationaux • Coordination de projet • Experts nationaux • Coordination de projet • Experts nationaux <p>Partenaires techniques et financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat guinéen • FAO • BM • UE • BAD • FIDA • AFD • PNUD • FENU • Royaume de Belgique • Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.

4.3. BUDGET INDICATIF EN USD, COUVRANT LA CONTRIBUTION D'UN PARTENAIRE AU DÉVELOPPEMENT

Pays: République de Guinée

Dénomination: Plan national de relance de l'horticulture

Ligne budgétaire	Description	Compte subsidiaire	Compte principal
5013	Consultants		562 800
5543	Consultant horticulture permanent P7	252 000	
5544	Consultants – CTPD/CTPT	141 600	
5553	Experts nationaux	129 600	
5551	Coordinateur national	18 000	
5549	Junior	21 600	
5014	Contrats de sous-traitance		158 400
5650	Budget sous-traitance	21 600	
5020	Personnel administratif et temporaire: 1 secrétaire et 1 comptable	28 800	
5652	Personnel administratif et temporaire: 5 chauffeurs	108 000	
5021	Voyages		6 000 000
5661	Missions d'appui technique		
5685	Missions pour les consultants nationaux		
5686	Missions CTPD		
5692	Missions SAT		
5698	Voyages d'études	6 000 000	
5023	Formation		17 342 857
5920	Budget formation	17 342 857	
5024	Matériel non durable		9 000 000
6000	Budget matériel non durable	9 000 000	
5025	Matériel durable		775 183
6100	Budget matériel durable	775 183	
5027	Services d'appui technique		51 000
6111	Coût des rapports	6 000	
6120	Honoraires SAT	45 000	
5028	Dépenses générales de fonctionnement		9 626 217
6300	Budget dépenses générales de fonctionnement	9 626 217	
5029	Frais de soutien du projet		2 500 000
6130	Budget frais de soutien du projet	2 500 000	
Total général			46 016 457





© Wilfried Baudoin, FAO

CHAPITRE 5: Conclusion et marche à suivre



© FAO-TCP/GUI/3404

CONSTAT

La contre-performance enregistrée par le secteur agricole guinéen a démontré les limites des stratégies de développement mises en place au cours des dernières décennies. Les mêmes actions entraînant généralement les mêmes résultats, la recherche de meilleures performances pour le secteur horticole appelle, sans aucun doute, de nouvelles façons de faire, en rupture avec les actions qui ont mené à la situation actuelle.

INVESTISSEMENTS DANS LA FILIÈRE HORTICOLE

L'immense potentiel de ressources qui caractérise la République de Guinée exige, pour sa mise en valeur, d'énormes investissements. Les autorités guinéennes devront déployer des efforts considérables pour créer un climat favorable aux investissements privés, étrangers comme nationaux. Les résultats visés nécessiteront des efforts collectifs dans tous les segments de la filière horticole.

OBJECTIFS DU SECTEUR

Aujourd'hui, ce secteur revient sur le devant de la scène et on lui demande beaucoup:

- assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- employer une population en croissance rapide, particulièrement dans les centres urbains;
- faire vivre décemment cette population;
- exporter pour faire rentrer des devises.

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION

Pour relever tous ces défis, la préoccupation centrale est d'augmenter très fortement la production horticole, donc sa productivité, en «modernisant la filière». Les mutations peuvent prendre des formes aussi variées que le sont les situations de départ, les diversités géographiques ou les orientations politiques.

CADRE POLITIQUE ET DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE

C'est en ayant à l'esprit l'impérieuse nécessité de créer un climat favorable à l'investissement qu'ont été élaborés un cadre politique cohérent et un dispositif réglementaire approprié qui assureront:

- la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles de base (terre et eau);
- la sécurisation foncière;
- une politique d'aménagements hydroagricoles des principales zones potentielles de production.

PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

La professionnalisation des acteurs sera le déclencheur des investissements privés dans les activités de relance de la production horticole. Sans ce signal fort, il est bien à craindre que la relance nationale de la production horticole se fasse attendre.

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION

Le développement et la modernisation de la filière horticole tout entière sont d'une importance capitale, avec tout ce que cela comporte en matière de:

- production et de protection des cultures;
- conservation;
- transformation et commercialisation;
- renforcement des concertations entre les acteurs.

Et ce, tant de la part des autorités que des partenaires au développement et des organisations professionnelles horticoles.



CHANGEMENTS D'ATTITUDE

Cela exige des changements d'attitude de la part de tous les acteurs impliqués dans la filière horticole. Ce n'est qu'au prix d'efforts et de courage que le secteur agricole guinéen pourra se remettre sur les rails de la croissance.

CLÉ DE LA RELANCE

Dans le contexte horticole, il est pertinent de rappeler que la clé de la relance passe nécessairement par la modernisation de la production et la structuration des exploitations familiales. Néanmoins, l'investissement de départ est le premier obstacle auquel se heurtent les acteurs horticoles. L'accès au crédit est donc la condition initiale d'une modernisation pour acheter des terres, du matériel, des intrants, des semences améliorées.





CHAPITRE 6: Bibliographie



OUVRAGES

- Bretagne, G. et Guicherd, P.** 2000. *L'agriculture périurbaine toulousaine: un patrimoine vert à protéger, une activité à conforter. Perspectives Villes*. Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine. Toulouse, France.
- Makala Nzengu, P.** 2009. *Politiques publiques et gestion du secteur agricole et rural en République Démocratique du Congo*. Kinshasa.
- Tollens, E.** 2003. *L'état actuel de la sécurité alimentaire en R.D. Congo: diagnostic et perspectives*. PSABA/DEAE, KU Leuven, Leuven, Belgique. (<http://www.agr.kuleuven.ac.be/ae/clo/wp/tollens2003a.pdf>)
- Tollens, E.** 2004. *Les défis: Sécurité alimentaire et cultures de rente pour l'exportation. Principales orientations et avantages comparatifs de l'agriculture en R.D. Congo. Table Ronde sur l'Agriculture en RDC: Vers une stratégie de développement agricole, base solide du décollage économique*. Alliance Belgo-Congolaise, Kinshasa. (<http://ageconsearch.umn.edu/bitstream/31841/1/wp040086.pdf>)

ARTICLES ET RAPPORTS

- Burkart, M.** 1999. Transformations urbaines: l'influence des politiques municipales d'aménagement. L'exemple de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux. *Cybergeo, Revue européenne de géographie*, 112. Consultable sur <http://cybergeo.revues.org/4970#text>
- Commeat, P.G.** 2004. *Le maraîchage de proximité face à l'extension urbaine. Le cas de la commune de Thiès et de la communauté rurale de Fandène*. Thèse de master of science «Développement Agricole Tropical», Option: Valorisation des productions, CNEARC, Montpellier, France.
- Drechsel, P., Quansah, C. et Penning De Vries, F.** 1999. Urban and peri-urban agriculture in West Africa — Characteristics, challenges, and need for action. *Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest / Urban Agriculture in West Africa — Une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes / Contributing to Food Security and Urban Sanitation*, 19-40. CRDI — Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE, Ottawa — Wageningen, Pays-Bas. Consultable sur http://idl-bnc.idrc.ca/dspace/bitstream/10625/24602/1/113506_p19-40.pdf
- FAO.** 2012. *Premier rapport d'étape sur l'horticulture urbaine et périurbaine. Pour des Villes Plus Vertes en Afrique*. Rome. (<http://www.fao.org/docrep/016/i3002f/i3002f.pdf>)
- Tolron, J.-J. et Giraud, G.** 2001. *L'agriculture, actrice de la ville émergente*. Prise en compte des espaces agricoles et aménagement des grandes métropoles françaises. Rapport de recherches à l'appel d'offre «la ville émergente» du Plan Urbanisme Construction Architecture. METL/Cemagref.
- USAID/GUINÉE.** 2006a. *La filière tomate cerise en Guinée: Situation actuelle et perspective de développement des exportations en Guinée – Rapport final*. Conakry. (http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADJ152.pdf)
- USAID/GUINÉE.** 2006b. *Production et commerce de la pomme de terre en Guinée — Etude de préféabilité*. Conakry. (http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADJ163.pdf)



SOURCES PUISÉES DE L'INTERNET

- Broutin, C., Commeat, P.G. et Sokona, K.** 2005. *Le maraîchage face aux contraintes et opportunités de l'expansion urbaine. Le cas de Thiès/Fandène (Sénégal)*. Document de travail Ecocité n° 2. Gret, Enda graf, Thiès, Sénégal. (<http://ecocite.gret.org/telechargement-fichiers/doc-travail/DT2-ecocite-maraich-%20thies.pdf>)
- FAO.** 2010. *Horticulture urbaine et périurbaine au siècle des villes*. Proceedings of the International Symposium. Dakar, République du Sénégal, 6 - 9 décembre 2010. Rome. (<http://www.fao./ag/agp/greenercities/>)
- FAO.** 2012. *Le développement de l'horticulture urbaine et périurbaine en pratique: l'approche de la FAO*. Rome. (<http://www.fao./ag/agp/greenercities/>)
- LaBond, C.** 2000. *Les dangers possibles de l'agriculture urbaine pour la santé*. CRDI, Ottawa. (<http://idl-bnc.idrc.ca/dspace/bitstream/10625/31874/1/115598.pdf>)

AUTRES DOCUMENTS

- Diakite, Y.** 2008. *Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire au Mali (PROMISAM) — Recensement des besoins d'information des opérateurs économiques pour une augmentation du volume des échanges entre la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal*. Ministère de l'agriculture et de l'élevage (République de Guinée), Conakry. (http://fsg.afre.msu.edu/wa_mkt/Etude_SIPAG.pdf)
- FAO.** 1996. *Projet TCP/ZA/4451(A) Appui à l'Intensification des Production Maraîchères et Fruitières dans les Zones Urbaines et Périurbaines, Stratégies et plan d'action*. Kinshasa.
- FAO.** 2012. *Avant-projet de la loi d'orientation agricole de la République de Guinée*. Conakry.
- République de Guinée — Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des eaux et forêts.** 2007. *Politique nationale de développement agricole — Vision 2015. Volume I: Bilan-Diagnostic de la LPDA2 (1998-2005)*, Conakry. (http://www.hubrural.org/IMG/pdf/guinee_pnda_vision2015_vol1.pdf)
- République de Guinée — Ministère de l'économie, des finances et du plan.** 2007. *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, DSRP2 (2007-2010)*, Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP), Conakry. (<http://www.srp-guinee.org/download/dsrp2/DSRP2.pdf>)
- République de Guinée — Ministère de l'économie et des finances.** 2011. *Rapport de mise en œuvre et prolongement du document de stratégie de réduction de la pauvreté (2011-2012)*, Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP), Conakry. (<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2012/cr1261f.pdf>)
- République de Guinée.** 2012. *Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire, 2013-2017*. Conakry.





© FAO-TCP/GUI/3404

CHAPITRE 7: Annexes



© FAO-TCP/GUI/3404

ANNEXE 1. FICHES DE PROJETS PRIORITAIRES

Huit fiches de projets sont présentées pour la première phase du programme. Ces propositions ont fait l'objet de discussions avec les acteurs clés de la filière horticole dans les ateliers régionaux de concertation à

- Dalaba pour la Basse Guinée et la Moyenne Guinée;
- Kankan pour la Haute Guinée et la Guinée Forestière;
- l'atelier national de restitution et de validation du PNRH.

Ces fiches ont été revues en tenant compte des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Fiche de projet 1: Lutte contre les mouches des fruits

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Haute Guinée
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture familiale en zone rurale • Horticulture commerciale • Horticulture urbaine et périurbaine
Axe thématique	2. Assurer la professionnalisation des producteurs pour la mise en œuvre des BPA en appui à l'intensification durable des cultures et à la diversification pour l'obtention de produits de qualité tout au long de l'année.
Coût estimé	2 500 000 USD
Contexte et justification	<p>Infestations de mouches Les infestations de mouches, des genres <i>Bactrocera</i> et <i>Ceratitis</i>, sur les cultures fruitières (mangues, agrumes...) et maraîchères (pastèques, piments...) entraînent de graves dommages pour la production, la consommation, le stockage et la commercialisation dans les quatre régions naturelles. Le comportement biologique de ces mouches en fait des ravageurs difficiles à combattre.</p> <p>Recours aux insecticides Les planteurs fruitiers et les maraîchers ont recours à des insecticides très toxiques pour les applicateurs, les consommateurs de fruits et légumes et l'environnement (auxiliaires, sol, plantes, eau, air...). Ils méconnaissent les caractéristiques de ces produits et les phénomènes possibles de résistance des mouches.</p> <p>Lutte raisonnée Pour ces causes, il est nécessaire d'appliquer les stratégies de la PPI. Elles consistent en une pratique judicieuse de la lutte culturale, biotechnique, biologique et chimique raisonnée pour la protection:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des applicateurs; • des consommateurs de fruits; • de l'environnement. <p>La PPI offre une efficacité technique et une rentabilité économique.</p>
Objectifs	<p>Minimiser, si l'on ne peut les limiter, les infestations des mouches en cultures fruitières et maraîchères par la pratique de la PPI.</p> <p>Sécuriser l'homme et son environnement par un usage raisonné des produits phytosanitaires.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La biologie des mouches est caractérisée. • Les ennemis biologiques (parasitoïdes) sont introduits, élevés, lâchés et suivis dans les vergers et les périmètres maraîchers. • Les techniques culturales adaptées sont identifiées et recommandées. • Les méthodes traditionnelles de lutte sont identifiées, valorisées et recommandées. • Les principes de la lutte chimique raisonnée sont enseignés et conseillés. • Les différentes stratégies de la PPI sont enseignées aux vulgarisateurs et aux encadreurs des groupements de planteurs et de maraîchers pour la formation des producteurs.



Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Prospection de terrain et étude de la biologie des mouches des fruits au Laboratoire national de protection des végétaux de Kindia. • Introduction, élevage, lâcher et suivi des parasitoïdes par le Laboratoire national de protection des végétaux de Kindia et l'IRAG. • Mise en place des méthodes de piégeage et de lutte contre les mouches des fruits. • Elaboration de fiches techniques sur <ul style="list-style-type: none"> ◊ les pratiques culturales; ◊ les méthodes biotechniques et biologiques; ◊ la lutte chimique raisonnée.
Bénéficiaires	<p>Les producteurs de fruits sont les premiers bénéficiaires. Ils amélioreront leur production et leur revenu par la lutte contre les mouches des fruits.</p> <p>Les vulgarisateurs et les encadreurs techniques des groupements sont formés pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité de la lutte et son impact sur le rendement.</p>
Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etat guinéen; • la FAO; • le Royaume de Belgique; • le PNUD; • la Délégation de l'Union européenne; • la Banque mondiale; • la Banque africaine de développement; • l'Agence française de développement; • le Fonds d'investissement pour le développement agricole; • les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.



Fiche de projet 2: Sécurisation des ressources naturelles de base (terre et eau nécessaires à l'horticole)

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Moyenne Guinée • Haute Guinée • Guinée Forestière
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture familiale en zone rurale • Horticulture commerciale • Horticulture urbaine et périurbaine
Axe thématique	1. Faciliter l'accès à la terre et à l'eau pour l'irrigation
Coût estimé	4 343 857 USD
Contexte et justification	<p>Croissance urbaine et ses conséquences A l'instar des grandes métropoles africaines, les villes de la République de Guinée connaissent une croissance rapide et spectaculaire, à cause d'une démographie galopante et de l'exode rural. Cette croissance rapide, ainsi que la précarité des populations, s'accompagne de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • taux élevés de pauvreté; • chômage; • sous-alimentation. <p>Une des contraintes majeures réside dans la question foncière. Un corollaire est la concurrence entre activités agricoles et non agricoles pour l'usage du sol.</p> <p>Difficultés La pratique de l'horticulture est une des stratégies séculaires de survie des Guinéens. Ceux-ci, qui participent à l'alimentation en produits frais, sont confrontés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la problématique de l'accès à la terre; • à l'incertitude sur les droits de propriété; • à l'accès insuffisant à une eau d'irrigation de qualité; • à la faiblesse des investissements hydroagricoles; • aux aménagements des bas-fonds horticoles. <p>Outillage rudimentaire La plupart des petits exploitants horticoles, travaillant dans les périmètres maraîchers, utilisent en général une irrigation artisanale basée sur l'utilisation d'outils rudimentaires (arrosoirs, seaux...).</p> <p>Manque d'attention des administrations publiques Le déficit d'attention à l'horticulture, de la part des administrations publiques dans les options institutionnelles du développement national, menace sa pérennité et rend précaire cette activité.</p>
Objectifs	<p>Lien avec le PNRH Ce projet complète et renforce les actions prévues dans le cadre du pilier 1 du PNRH: la sécurisation; l'intensification et la diversification des productions horticoles.</p> <p>Objectifs principaux Les objectifs principaux poursuivis sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sécurisation foncière; • l'augmentation des superficies bénéficiant d'aménagements hydroagricoles; • le renforcement des capacités locales de mise en valeur; • l'entretien des aménagements; • la sensibilisation à l'horticulture urbaine, actrice de la ville émergente; • la prise en compte des espaces verts horticoles dans les politiques de planification spatiale de la ville. <p>Tous les sites retenus pour la production horticole pourront, ainsi, bénéficier des bornages. Ils seront alors sécurisés et inscrits comme «zones vertes» dans le plan d'aménagement des villes et des infrastructures de maîtrise de l'eau, en préconisant l'usage des technologies localement maîtrisables.</p>



Résultats attendus	<p>Les résultats attendus de la composante «sécurisation foncière et maîtrise de l'eau» sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le plan d'aménagement national est actualisé; • la qualité des eaux d'irrigation est sûre; • la cartographie des périmètres horticoles est réalisée; • les zones horticoles sont bornées et sécurisées; • des données fiables, permettant le lancement des appels d'offres pour les aménagements hydroagricoles, sont disponibles; • 120 ha de cultures maraîchères sont aménagés en petites parcelles de 0,5 ha; • 300 ha de cultures fruitières sont réalisés.
Activités	<p>Buts Les activités de la composante visent</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sécurisation foncière; • l'aménagement des sites; • la mise en valeur de périmètres horticoles irrigués, d'une taille variant de 0,5 à 1 ha, facilement maîtrisables par les producteurs. <p>Activités proprement dites Les principales activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sécurisation formelle des zones existantes et l'obtention de permis d'exploitation horticole; • l'obtention des zones vertes additionnelles nettes, comme patrimoine foncier commun (1 500 ha); • la réalisation d'aménagements pour les sites maraîchers (120 ha), soit 40 ha/an; • la réalisation d'aménagements pour les plantations fruitières (240 ha), soit 80 ha/an; • l'acquisition de zones vertes en extension pour 400 familles maraîchères et 400 familles arboricultrices; • la mise en place de comités de gestion des ouvrages existants et à réaliser; • la formation des usagers; • le suivi post-projet (maintenance des infrastructures et fonctionnement des équipes de gestion); • la régularisation des titres fonciers et des travaux d'irrigation et de drainage.
Bénéficiaires	<p>Les principaux bénéficiaires de ce projet seraient 800 horticulteurs des quatre régions naturelles.</p>
Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etat guinéen; • la FAO; • le Royaume de Belgique; • le PNUD; • la Délégation de l'Union européenne; • la Banque mondiale; • la Banque africaine de développement; • l'Agence française de développement; • le Fonds d'investissement pour le développement agricole; • les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.



Fiche de projet 3: Relance de l'arboriculture fruitière

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Haute Guinée
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture familiale en zone rurale • Horticulture commerciale • Horticulture urbaine et périurbaine
Axe thématique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter l'accès à la terre et à l'eau pour l'irrigation. 2. Assurer la professionnalisation des producteurs pour la mise en œuvre des BPA en appui à l'intensification durable des cultures et à la diversification pour l'obtention des produits de qualité tout au long de l'année. 3. Rendre les intervenants opérationnels dans les différents créneaux de la filière horticole, c'est-à-dire <ul style="list-style-type: none"> • la sélection et la multiplication de semences et de plants; • les associations en groupements professionnels; • l'accès aux intrants et aux crédits agricoles. 4. Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés: <ul style="list-style-type: none"> • marchés de type national ou international; • promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; • plus-value par la conservation et la transformation; • transport, stockage, labellisation, emballage.
Coût estimé	11 000 000 USD
Contexte et justification	<p>L'arboriculture fruitière est une pratique ancestrale des paysans guinéens. On y rencontre des vergers de case et des vergers de production. Les pépinières développées actuellement ne sont pas des pépinières conventionnelles. Ce mode de production n'est pas intensif.</p> <p>Les cultures fruitières ont un potentiel de développement important pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la sécurité alimentaire; • l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations; • l'accroissement des revenus des producteurs.
Contraintes	<p>Leur développement tant pour la consommation, la commercialisation et l'exportation est compromis par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la non-maîtrise des techniques culturales; • l'absence totale de: <ul style="list-style-type: none"> ◇ parcs à bois; ◇ parcs semenciers des espèces arboricoles; ◇ parcelles de démonstration; • le non-étalement de la production fruitière tout le long de l'année; • l'absence de textes réglementaires et législatifs sur l'introduction, la production et la distribution des semences et des plants fruitiers; • le vieillissement des plantations d'arbres fruitiers dans les quatre régions naturelles; • la méconnaissance des maladies et des ravageurs des cultures par les producteurs; • la méconnaissance du délai avant récolte pour les fruits traités avec des engrais et des produits phytosanitaires; • la mauvaise valorisation des méthodes et des moyens traditionnels de lutte contre les ennemis des cultures fruitières; • l'insuffisance d'unités de transformation des fruits; • la difficulté d'approvisionnement en emballages appropriés pour les fruits; • la méconnaissance de la valeur nutritive des fruits dans l'alimentation et la santé humaine (maladies cardio-vasculaires, cancer de type 2, tension artérielle, troubles de la vue...); • le coût élevé de la main-d'œuvre et du petit outillage agricole; • un système de crédit non adapté; • peu ou pas d'outils d'éducation des producteurs horticoles (du choix du sol à la commercialisation des fruits, par des fiches techniques, des journaux spécialisés, des informations radiotélévisées...).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité alimentaire. • L'augmentation de la productivité et du revenu des producteurs.



Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les variétés des espèces fruitières performantes pour une intensification, une extension et un étalement de leur production. • Identifier les variétés des espèces fruitières adaptées aux conditions édapho-climatiques de chaque région naturelle. • Renforcer les capacités techniques des encadreurs et producteurs. • Promouvoir la PPI pour un Label Guinée. • Intégrer le RADHORT pour valoriser ses acquis. • Promouvoir l'éducation nutritionnelle au niveau des écoles, des centres de santé et des groupements. • Mettre en place des plates-formes de conservation des fruits. • Promouvoir la transformation artisanale et industrielle des fruits. • Elaborer et diffuser un «Bulletin de liaison» sur les problématiques de l'arboriculture fruitière.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Le rendement des cultures fruitières: manguiers, avocatiers, bananiers, agrumes, papayers, goyaviers, anacardiens... est amélioré pour la consommation, la transformation, la commercialisation locale et l'exportation. • Les itinéraires de production, de protection, de stockage, de commercialisation et de transformation sont maîtrisés par les producteurs fruitiers. • La qualité des fruits livrés à la consommation et à la commercialisation est conforme aux normes sanitaires. • Les fiches techniques de PPI sont élaborées et mises à la disposition des producteurs. • Les producteurs fruitiers sont formés à la PPI et au processus de labellisation. • En amont des producteurs fruitiers, les producteurs et les vendeurs de plants fruitiers, d'engrais, de produits et de matériels de protection phytosanitaires sont identifiés et formés. • Les consommateurs sont sensibilisés à l'achat de fruits et légumes de qualité.
Activités	<p>Elles porteront sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le choix du matériel végétal fruitier; • l'implantation de pépinières fruitières villageoises réglementées et structurées; • la professionnalisation des pépiniéristes fruitiers; • les techniques de BPA pour les arboriculteurs; • la PPI pour les arboriculteurs et les vendeurs d'intrants agricoles; • les techniques de stockage, de commercialisation et de transformation; • la sensibilisation des consommateurs à la valeur alimentaire et nutritionnelle des fruits.
Bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les producteurs fruitiers structurés ou individuels; • les producteurs; • les vendeurs: <ul style="list-style-type: none"> ◊ de matériel végétal fruitier; ◊ d'engrais organiques et minéraux; ◊ des produits et équipements phytosanitaires.
Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etat guinéen; • la FAO; • le Royaume de Belgique; • le PNUD; • la Délégation de l'Union européenne; • la Banque mondiale; • la Banque africaine de développement; • l'Agence française de développement; • le Fonds d'investissement pour le développement agricole; • les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.



Fiche de projet 4: Relance des cultures maraîchères

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Moyenne Guinée • Haute Guinée • Guinée Forestière
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture familiale en zone rurale • Horticulture commerciale • Horticulture urbaine et périurbaine
Axe thématique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter l'accès à la terre et à l'eau pour l'irrigation. 2. Assurer la professionnalisation des producteurs pour la mise en œuvre des BPA en appui à l'intensification durable des cultures et à la diversification pour l'obtention des produits de qualité tout au long de l'année. 3. Rendre les intervenants opérationnels dans les différents créneaux de la filière horticole, c'est-à-dire <ul style="list-style-type: none"> • la sélection et la multiplication de semences et de plants; • les associations en groupements professionnels; • l'accès aux intrants et aux crédits agricoles. 4. Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés: <ul style="list-style-type: none"> • marchés de type national ou international; • promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; • plus-value par la conservation et la transformation; • transport, stockage, labellisation, emballage.
Coût estimé	8 000 000 USD
Contexte et justification	<p>Les cultures maraîchères ont un potentiel de développement important pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la sécurité alimentaire; • l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations; • l'accroissement des revenus des producteurs.
Contraintes	<p>Ce développement tant pour la consommation, la commercialisation et l'exportation est compromis par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'insécurité foncière et/ou les difficultés d'accès aux terres cultivables par les couches vulnérables (femmes et jeunes); • la non-maîtrise des techniques culturales; • l'absence de pépinières bien structurées sur les sites de production; • le manque d'inspiration des producteurs dans le choix de semences améliorées; • l'absence de textes réglementaires et législatifs sur l'introduction, la production et la distribution des semences; • le faible apport de matières fertilisantes organiques pour les besoins de la culture maraîchère; • le non-respect du calendrier de production des cultures maraîchères; • la méconnaissance des variétés des espèces utilisées; • la méconnaissance des maladies et des ravageurs de culture par les producteurs; • la méconnaissance du délai avant récolte pour les fruits et légumes traités avec des engrais et des produits phytosanitaires; • la mauvaise valorisation des méthodes et des moyens traditionnels de lutte contre les ennemis des cultures maraîchères; • l'enclavement de certaines zones de grande production légumière; • un mauvais circuit de commercialisation; • l'absence de filière organisée; • l'insuffisance d'unités de transformation des légumes; • la difficulté d'approvisionnement en emballages appropriés pour les légumes; • la méconnaissance de l'impact des légumes sur l'équilibre alimentaire et nutritionnel (maladies cardio-vasculaires, cancer de type 2, tension artérielle, troubles de la vue...); • le coût élevé de la main-d'œuvre et du petit outillage agricole; • le manque de synergie entre les acteurs de la filière horticole; • les périmètres horticoles non sécurisés (clôtures); • peu ou pas d'outils d'éducation des producteurs horticoles (du choix du sol à la commercialisation des légumes par des fiches techniques, des journaux spécialisés, des informations radiotélévisées...). • un système de crédit non adapté.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité alimentaire. • L'augmentation de la productivité et du revenu des producteurs.



Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les variétés des espèces maraîchères performantes pour une intensification, une extension et un étalement de leur production. • Identifier les variétés des espèces maraîchères adaptées aux conditions édapho-climatiques de chaque région naturelle. • Renforcer les capacités techniques des encadreurs et des producteurs. • Promouvoir la PPI pour la qualité des légumes. • Intégrer le RADHORT pour valoriser ses acquis. • Promouvoir l'éducation nutritionnelle au niveau des écoles, des centres de santé et des groupements. • Élaborer et diffuser un «Bulletin de liaison» sur les problématiques de l'horticulture.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Le rendement des cultures maraîchères: tomate, oignon, pomme de terre, gombo, laitue, choux, aubergines, haricot, carotte... est amélioré pour la consommation, la transformation, la commercialisation locale et l'exportation. • Les itinéraires de production, de protection, de stockage, de commercialisation et de transformation sont maîtrisés par les maraîchers. • La qualité des légumes livrés à la consommation et à la commercialisation est conforme aux normes sanitaires. • Les fiches techniques de PPI sont élaborées et mises à la disposition des maraîchers. • Les maraîchers sont formés à la PPI et au processus de labellisation. • En amont des maraîchers, les producteurs et les vendeurs de semences, d'engrais, de produits et de matériels de protection phytosanitaires sont identifiés et formés. • Les consommateurs sont sensibilisés à l'achat des légumes de qualité.
Activités	<p>Elles porteront sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le choix des semences et des fumures organiques et minérales; • l'implantation de pépinières maraîchères villageoises réglementées; • la professionnalisation des pépiniéristes maraîchers; • les techniques de BPA pour les maraîchers; • la PPI pour les maraîchers et les vendeurs d'intrants agricoles; • les techniques de stockage, de commercialisation et de transformation; • la sensibilisation des consommateurs à la valeur alimentaire et nutritionnelle des légumes.
Bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les producteurs maraîchers structurés ou individuels; • les producteurs; • les vendeurs <ul style="list-style-type: none"> ◊ de matériel végétal fruitier; ◊ d'engrais organiques et minéraux; ◊ des produits et équipements phytosanitaires.
Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etat guinéen; • la FAO; • le Royaume de Belgique; • le PNUD; • la Délégation de l'Union européenne; • la Banque mondiale; • la Banque africaine de développement; • l'Agence française de développement; • le Fonds d'investissement pour le développement agricole; • les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.



Fiche de projet 5: Production et protection intégrées

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Moyenne Guinée • Haute Guinée • Guinée Forestière
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture familiale en zone rurale • Horticulture commerciale • Horticulture urbaine et périurbaine
Axe thématique	2. Assurer la professionnalisation des producteurs pour la mise en œuvre des BPA en appui à l'intensification durable des cultures et la diversification pour l'obtention des produits de qualité tout au long de l'année.
Coût estimé	3 000 000 USD
Contexte et justification	<p>La production horticole fait de plus en plus partie intégrante du paysage de la Guinée. Le climat permet de produire une gamme variée de fruits et de légumes.</p> <p>Malgré la faible maîtrise des techniques de production et le caractère rudimentaire du matériel utilisé, ces cultures sont bien rentables. Elles visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser des économies; • dégager des revenus supplémentaires; • améliorer la qualité de l'alimentation et de la nutrition. <p>Cependant, au-delà de ce simple phénomène socio-économique, l'horticulture non contrôlée telle qu'elle est pratiquée doit sans doute présenter des incidences et dangers certains sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la santé publique (par exemple, les intoxications par des produits alimentaires de qualité douteuse); • l'environnement (par exemple, la pollution des eaux de surface); • les produits de récolte. <p>Il importe donc de garantir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sécurité sanitaire des produits horticoles guinéens; • la sécurisation d'une production horticole durable de qualité, grâce à l'adoption et à l'application des BPA.
Objectif global	<p>L'objectif global de cette fiche est de contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • garantir la sécurité sanitaire des produits horticoles; • protéger la santé des producteurs et des consommateurs de fruits et légumes frais; • protéger l'environnement.
Objectifs spécifiques	<p>Pour y parvenir, les objectifs spécifiques suivants doivent être réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut créer des conditions environnementales favorables pour des cultures horticoles de qualité durable. • Les acteurs de la filière horticole doivent pouvoir s'appuyer sur des politiques et des dispositifs réglementaires favorables visant à garantir la sécurité sanitaire des aliments. • Les politiques et la planification doivent faciliter : <ul style="list-style-type: none"> ◇ la disponibilité et l'accès aux intrants; ◇ la disponibilité et l'accès à l'eau d'irrigation; ◇ la transformation de déchets organiques urbains en compost. • Les programmes de formation et les services consultatifs techniques peuvent : <ul style="list-style-type: none"> ◇ aider les producteurs à mieux gérer les risques sanitaires; ◇ favoriser la sensibilisation des consommateurs aux règles d'hygiène applicables à la conservation et à la consommation des fruits et légumes.



Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les connaissances approfondies sur la filière horticole garantissant la sécurité sanitaire des productions sont mises à jour. • Les producteurs encadrés sont formés: <ul style="list-style-type: none"> ◊ aux bonnes pratiques horticoles; ◊ à la protection intégrée. • Les producteurs encadrés maîtrisent l'utilisation rationnelle: <ul style="list-style-type: none"> ◊ des engrais; ◊ des produits phytosanitaires; ◊ des autres déchets organiques. • Les produits maraîchers sont présentés selon les normes de qualité. • Les circuits de commercialisation sont améliorés et les possibilités d'exportation sont explorées. • La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est améliorée tout en contribuant à la production de fruits et légumes sains, protégeant ainsi la santé publique et l'environnement.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une grande sensibilisation et une information des populations et des autorités sur les dangers possibles et la toxicité des pesticides en milieu de production. • Mettre en place un mécanisme d'encadrement des producteurs sur la PPI. • Former les producteurs à l'utilisation raisonnée des engrais et produits phytosanitaires. • Améliorer les circuits de commercialisation intérieure, voire l'exportation des produits horticoles en zone CEDEAO (Communauté Economique du Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest).
Bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les producteurs horticoles structurés ou individuels; • les producteurs et les vendeurs: <ul style="list-style-type: none"> ◊ de matériel végétal fruitier; ◊ de semences; ◊ d'engrais organiques et minéraux; ◊ des produits et équipements phytosanitaires.
Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etat guinéen; • la FAO; • le Royaume de Belgique; • le PNUD; • la Délégation de l'Union européenne; • la Banque mondiale; • la Banque africaine de développement; • l'Agence française de développement; • le Fonds d'investissement pour le développement agricole; • les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.



Fiche de projet 6: Stockage, commercialisation et transformation des fruits et légumes / Composante 6.1: Stockage et conservation

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Moyenne Guinée • Haute Guinée • Guinée Forestière
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture commerciale
Axe thématique	<p>4. Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • marchés de type national ou international; • promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; • plus-value par la conservation et la transformation; • transport, stockage, labellisation, emballage.
Coût estimé	7 500 000 USD
Contexte et justification	<p>Le stockage performant des produits horticoles, ainsi que leur éventuelle transformation dans la zone de production, est susceptible:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'augmenter leur valeur marchande; • d'accroître ainsi le revenu des producteurs. <p>La conservation en bon état (emballage approprié, ventilation suffisante, absence de maladies et d'insectes...) des produits horticoles permet de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduire les pertes; • différer la période de vente pour bénéficier de la hausse des prix du marché. <p>L'organisation villageoise du stockage des aliments de base permettra également d'éviter des ventes précoces, suivies d'achat onéreux en période de soudure.</p>
Objectif	Cette composante a pour objectif d'apporter un appui à l'amélioration des conditions de stockage et de conservation des produits horticoles.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de plates-formes multifonctionnelles de conservation des fruits et légumes. • Étalement de l'offre par rapport à la demande du marché. • Disponibilité de fruits et légumes frais durant toute l'année.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des importations de fruits et légumes. • Augmentation de l'offre de fruits et légumes provenant de la production nationale. • Amélioration de la productivité des producteurs. • Amélioration de l'accès des producteurs-revendeurs au circuit de distribution des marchés de proximité. • Amélioration: <ul style="list-style-type: none"> ◊ du système de collecte et/ou de mise en vente (réduction des coûts de collecte et amélioration du circuit de distribution); ◊ de la productivité du commerce des fruits et légumes.
Activités	<p>Dans le cadre de cette composante, les activités à mener sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • apporter un appui à la construction (en matériaux locaux) de magasins, de hangars de stockage et de silos villageois; • construire deux plates-formes expérimentales; • sensibiliser les paysans à la gestion des stocks familiaux et collectifs; • améliorer les techniques de conservation et de stockage des produits horticoles au niveau de l'exploitation agricole.
Bénéficiaires	Les producteurs des fruits et légumes sont les premiers bénéficiaires. Ils amélioreront leurs Infrastructures de stockage et de conservation.



Partenaires techniques et financiers potentiels	Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être: <ul style="list-style-type: none">• l'Etat guinéen;• la FAO;• le Royaume de Belgique;• le PNUD;• la Délégation de l'Union européenne;• la Banque mondiale;• la Banque africaine de développement;• l'Agence française de développement;• le Fonds d'investissement pour le développement agricole;• les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.
--	--



Fiche de projet 6: Stockage, commercialisation et transformation des fruits et légumes / Composante 6.2: Commercialisation

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Moyenne Guinée • Haute Guinée • Guinée Forestière
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture commerciale
Axe thématique	<p>4. Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • marchés de type national ou international; • promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; • plus-value par la conservation et la transformation; • transport, stockage, labellisation, emballage.
Coût estimé	1 800 000 USD
Contexte et justification	<p>Le désengagement de l'Etat de tout ce qui peut être confié au secteur privé a entraîné la fermeture des structures étatiques qui s'occupaient de la commercialisation.</p> <p>La commercialisation de la production horticole nationale (fruits et légumes) est aujourd'hui entièrement assurée par le secteur privé, en partie par les producteurs eux-mêmes et en partie par des commerçants spécialisés du secteur. Mais, dans l'ensemble, ceux-ci (secteur privé et producteurs) ne contribuent que très faiblement à l'approvisionnement des centres urbains.</p> <p>La faible circulation des produits horticoles entre les centres de production et les lieux de consommations tient essentiellement aux raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • coûts de transport élevés dus: <ul style="list-style-type: none"> ◊ au mauvais état des routes et des pistes rurales entre les bassins de production et les lieux d'approvisionnement et de vente; ◊ à divers autres freins tels que les frais de barrières et les charges administratives; • insuffisance de concurrence entre commerçants liée à la difficulté d'accès des nouveaux opérateurs aux crédits d'équipement et de campagne (ressources monétaires, entrepôts ou magasins de stockage); • dispersion de la production commercialisable; • organisation inadéquate des producteurs; • faible pouvoir d'achat des ménages; • insuffisance d'informations sur les marchés: prix, quantités, disponibilités dans les différentes régions naturelles.
Objectif	La composante commercialisation vise à créer un environnement favorable pour un meilleur écoulement des produits horticoles.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des importations de fruits et légumes exotiques. • Augmentation de l'offre de fruits et légumes de production nationale. • Désenclavement des zones potentielles de production horticole. • Amélioration du revenu des commerçants. • Amélioration de l'accès des producteurs-revendeurs au circuit de distribution des marchés de quartier. • Amélioration: <ul style="list-style-type: none"> ◊ du système de collecte et/ou de mise en vente (réduction des coûts de collecte et amélioration du circuit de distribution); ◊ du revenu des commerçants en fruits et légumes.



Activités	<p>Les activités à mener consisteront à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer l'émergence de groupements et de coopératives de commercialisation des produits horticoles; • faciliter l'accès au crédit de commercialisation; • élaborer un cadre réglementaire concernant les activités de commercialisation des produits horticoles; • mettre en place des points de collecte et de vente de proximité ainsi que, en fonction des besoins, des infrastructures de commercialisation collective plus importantes, dotées d'équipements pour l'entreposage et le conditionnement des produits; • réhabiliter des pistes rurales afin de désenclaver les périmètres aménagés par la FAO: <ul style="list-style-type: none"> ◊ Dounkimagna-Ditinn-Kourou; ◊ Ditinn-Bodié-Kankalabé; ◊ Kankalabé-Douka; ◊ Douka-Koloun; ◊ Koloun-Kènsouma pour 150 kilomètres; ◊ l'axe Kankan-Mandiana pour 100 kilomètres.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les producteurs • Les commerçants (grossistes et détaillants) • Les transporteurs
Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etat guinéen; • la FAO; • le Royaume de Belgique; • le PNUD; • la Délégation de l'Union européenne; • la Banque mondiale; • la Banque africaine de développement; • l'Agence française de développement; • le Fonds d'investissement pour le développement agricole; • les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.



Fiche de projet 6: Stockage, commercialisation et transformation des fruits et légumes / Composante 6.3: Transformation des produits horticoles

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Moyenne Guinée • Haute Guinée • Guinée Forestière
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture commerciale
Axe thématique	<p>4. Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • marchés de type national ou international; • promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; • plus-value par la conservation et la transformation; • transport, stockage, labellisation, emballage.
Coût estimé	1 500 000 USD
Contexte et justification	<p>Les activités de traitement, de transformation et de conditionnement des produits horticoles sont très peu développées, à cause</p> <ul style="list-style-type: none"> • du faible volume de production; • du coût élevé des équipements; • des difficultés d'accès au crédit. <p>En général, les femmes transforment les fruits et légumes en jus de fruits, confitures et sirops. Cela facilite leur conservation et procure une valeur ajoutée en cas de commercialisation.</p> <p>Pour les autres produits, cette transformation se fait de manière anarchique. Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans certaines zones de grande production et dans la capitale, Conakry, les femmes transforment le gombo ainsi que le piment en les séchant et écrasant selon des techniques traditionnelles; • les racines, les bulbes, les fleurs et les fruits (gingembre, bissap et autres) sont transformés en boissons consommables sous forme de jus dans la plupart des restaurants des centres-ville et pour les cérémonies.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Minimiser les pertes après récoltes • Augmenter la plus-value
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de traitement, de transformation artisanale et industrielle et de conditionnement des produits horticoles sont développées. • Les volumes de production sont développés. • Les pertes après récolte sont minimisées. • La valeur ajoutée des produits horticoles est améliorée.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Installation, au profit des communautés villageoises, des matériels et équipements suivants, sous forme d'unités de service: <ul style="list-style-type: none"> ◇ des petites unités de transformation agroalimentaires motorisées et mobiles; ◇ des presses à jus de fruits; ◇ des matériels appropriés pour la transformation des fruits en jus; ◇ des aires de séchage des fruits et des légumes. • Mise en place de petites unités de service dans les préfectures et sous-préfectures à grandes potentialités.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les agro-industriels • Les producteurs • Les transporteurs • Les consommateurs



Partenaires techniques et financiers potentiels	Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être: <ul style="list-style-type: none">• l'Etat guinéen;• la FAO;• le Royaume de Belgique;• le PNUD;• la Délégation de l'Union européenne;• la Banque mondiale;• la Banque africaine de développement;• l'Agence française de développement;• le Fonds d'investissement pour le développement agricole;• les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.
--	--



Fiche de projet 7: Education nutritionnelle

Contexte et justification

La sous-alimentation et la malnutrition constituent les principaux problèmes de santé publique qui affectent les couches les plus vulnérables de la population guinéenne, c'est-à-dire les:

- enfants;
- femmes enceintes;
- personnes du troisième âge.

Elles découlent d'une alimentation insuffisante et déséquilibrée.

Il ressort, de l'analyse faite par le PNUD sur le développement humain en situation post-conflit en 2008, que la situation nutritionnelle de la population guinéenne se caractérise par des prévalences de malnutrition élevées, tant en zone rurale qu'en zone urbaine. Elle se traduit par:

- un faible poids à la naissance qui affecte 15 pour cent des nouveau-nés;
- un retard de croissance et une maigreur pour 30 pour cent des enfants;
- une insuffisance pondérale pour 16 pour cent des enfants de moins de cinq ans;
- une insuffisance en fer et en acide folique pour 70 pour cent des mères enceintes.

Cette situation est due

- à l'accès limité aux denrées alimentaires;
- aux habitudes alimentaires inadéquates;
- à l'accès limité des populations aux soins de santé de base;
- au faible niveau d'information;
- à l'insatisfaction des besoins fondamentaux de base, surtout pour une frange importante de la population.

L'amélioration de la situation nutritionnelle de la population guinéenne, en particulier des enfants, passe par la lutte contre:

- la malnutrition protéines-énergétiques;
- l'anémie nutritionnelle;
- l'avitaminose A;
- les maladies dues à la carence en iode;
- la sous-alimentation.

Le résultat escompté est une réduction de la morbidité, élevée, et de la mortalité.



Fiche de projet 7: Education nutritionnelle / Composante 7.1: Jardins scolaires

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Moyenne Guinée • Haute Guinée • Guinée Forestière
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture familiale en zone rurale • Horticulture commerciale • Horticulture urbaine et périurbaine
Axe thématique	<p>4. Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • marchés de type national ou international; • promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; • plus-value par la conservation et la transformation; • transport, stockage, labellisation, emballage.
Coût estimé	1 200 000 USD
Contexte et justification	<p>Une nutrition et une éducation satisfaisantes sont essentielles pour le développement des enfants et leurs futurs moyens d'existence. Ces priorités sont reflétées dans le premier et le deuxième Objectifs du millénaire <i>pour le développement</i>. Cependant, pour des millions d'enfants, ces objectifs sont loin d'être atteints.</p> <p>Des enfants qui vont à l'école la faim au ventre ne peuvent pas bien apprendre. Leur activité physique, leurs capacités intellectuelles et leur résistance aux infections sont amoindries. Ils ont souvent des résultats scolaires médiocres et risquent d'abandonner l'école trop tôt. A long terme, la malnutrition chronique réduit les capacités individuelles et a des effets dommageables sur la productivité, les revenus et le développement du pays. Or, l'avenir d'un pays repose sur ses enfants et sa jeunesse.</p> <p>Pour briser le cycle de la pauvreté et de la malnutrition, il est essentiel d'investir dans la nutrition et l'éducation. La FAO est convaincue que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les écoles peuvent contribuer de façon sensible à soutenir les efforts d'un pays pour lutter contre la faim et la malnutrition; • les jardins scolaires peuvent aider à améliorer la nutrition et l'éducation des enfants et de leurs familles, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. <p>A cet égard, il est important de souligner que le jardin scolaire est une plate-forme d'apprentissage. Il ne doit pas être considéré comme une simple source d'aliments et de revenus, mais plutôt comme un moyen d'améliorer la nutrition et l'éducation.</p>
Objectif fondamental	<p>Les jardins scolaires ont pour objectif fondamental d'améliorer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la situation alimentaire et nutritionnelle des élèves des établissements scolaires; • les connaissances de ces élèves en matière de production horticole.
Objectif global	Sensibiliser les élèves; parents d'élèves et producteurs à l'impact des fruits et légumes dans l'équilibre sanitaire.
Résultats attendus	<p>Les résultats attendus de cette composante sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation de cinq ateliers d'information et de sensibilisation par an, aussi bien au niveau national que régional; • la vulgarisation de la pratique des jardins scolaires dans les établissements scolaires; • l'initiation de 10 000 élèves aux techniques horticoles chaque année, soit 30 000 élèves à la fin des trois ans; • le développement du maraîchage dans les établissements primaires et secondaires; • l'aménagement et la mise en valeur de jardins scolaires de 6 hectares, à raison de 5 000 m² par école (trois écoles seront retenues par région naturelle, soit 12 écoles); • la mise au point d'un système de conservation et de distribution des produits issus des jardins et vergers scolaires.



Activités	<p>Les activités relatives à cette composante sont les suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les ateliers de sensibilisation à chaque niveau administratif (préfecture, sous-préfecture, commune, communauté rurale de développement) retenu pour les activités de la composante. Ces ateliers rassembleront les: <ul style="list-style-type: none"> ◊ directeurs d'école; ◊ enseignants; ◊ représentants des collectivités locales; ◊ groupements; ◊ associations horticoles; ◊ comités de parents d'élèves. • Organiser une réunion de programmation des activités de la composante. Cette réunion regroupe les techniciens des ministères impliqués dans l'exécution des activités de la composante. Ils devront prendre des décisions sur: <ul style="list-style-type: none"> ◊ le contenu des activités à réaliser; ◊ les modalités; ◊ le calendrier d'exécution. • Elaborer un guide pratique de jardinage scolaire. • Former des encadreurs ou des points focaux sur: <ul style="list-style-type: none"> ◊ les techniques de production horticoles (BPA); ◊ la PPI; ◊ la nutrition; ◊ la sécurité alimentaire. • Acquérir et apporter des moyens de production: <ul style="list-style-type: none"> ◊ semences maraîchères; ◊ petit outillage; ◊ engrais; ◊ fumures organiques. • Créer des potagers, des champs et des cantines scolaires. • Mettre en place un système de distribution des produits issus des jardins, intégrant les modalités de <ul style="list-style-type: none"> ◊ collecte; ◊ transformation; ◊ mise en vente. • Effectuer le suivi et l'évaluation des activités sur le terrain et élaborer des référentiels techniques (guides) sur les jardins scolaires.
Bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires de cette composante sont les élèves des établissements scolaires retenus. Le programme concerne près de 30 000 élèves dans les quatre régions naturelles du pays, à raison de 10 000 élèves par an. Les enseignants et les parents d'élèves bénéficieront également d'une formation sur les techniques de production maraîchères et fruitières.</p>
Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etat guinéen; • la FAO; • le Royaume de Belgique; • le PNUD; • la Délégation de l'Union européenne; • la Banque mondiale; • la Banque africaine de développement; • l'Agence française de développement; • le Fonds d'investissement pour le développement agricole; • les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.



Fiche de projet 7: Education nutritionnelle / Composante 7.2: Centres de santé

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Moyenne Guinée • Haute Guinée • Guinée Forestière
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture familiale en zone rurale • Horticulture commerciale • Horticulture urbaine et périurbaine
Axe thématique	<p>4. Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • marchés de type national ou international; • promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; • plus-value par la conservation et la transformation; • transport, stockage, labellisation, emballage.
Coût estimé	300 000 USD
Contexte et justification	<p>La sous-alimentation et la malnutrition constituent les principaux problèmes de santé publique qui affectent les couches les plus vulnérables de la population guinéenne, c'est-à-dire les:</p> <ul style="list-style-type: none"> • enfants; • femmes enceintes; • personnes du troisième âge. <p>Elles découlent d'une alimentation insuffisante et déséquilibrée.</p> <p>Il ressort, de l'analyse faite par le PNUD sur <i>le développement humain en situation postconflit en 2008</i>, que la situation nutritionnelle de la population guinéenne se caractérise par des prévalences de malnutrition élevées, tant en zone rurale qu'en zone urbaine. Elle se traduit par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un faible poids à la naissance qui affecte 15 pour cent des nouveau-nés; • un retard de croissance et une maigreur pour 30 pour cent des enfants; • une insuffisance pondérale pour 16 pour cent des enfants de moins de cinq ans; • une insuffisance en fer et en acide folique pour 70 pour cent des mères enceintes
Objectifs	<p>L'objectif de la composante est de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité des populations vulnérables. Cela, par l'amélioration de leur état nutritionnel et la mise en place d'un système efficace d'information, d'éducation et de communication (I.E.C.) en vue de sensibiliser les décideurs et les populations aux problèmes alimentaires et nutritionnels.</p> <p>Il vise aussi à assurer une large information sur les bienfaits de la consommation de fruits et légumes pour la santé publique.</p>
Résultats attendus	<p>Les résultats attendus de cette composante sont les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan de dissémination des informations quantitatives sur <ul style="list-style-type: none"> ◊ les bienfaits de la consommation de fruits et légumes; ◊ les conséquences fonctionnelles de la malnutrition en termes de décès, de maladies, de déficit intellectuel et de perte de productivité est formulé. • Les agents animateurs sont formés en éducation nutritionnelle. • Le système de surveillance nutritionnelle, de collecte et d'analyse des données sur l'état nutritionnel des enfants est mis en place et opérationnel. • Des campagnes d'information sur la production et la transformation des fruits et légumes riches en vitamines et sels minéraux sont organisées. • Les collectivités décentralisées, les leaders des organisations communautaires, les agents sociaux sont informés grâce à la promotion de la production et de la consommation de fruits et légumes et des aliments riches en vitamines et sels minéraux.



Activités	<p>Les activités relatives à cette composante dans les Centres de santé sont les suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre un plan de dissémination des informations quantitatives sur les conséquences fonctionnelles de la malnutrition en termes: <ul style="list-style-type: none"> ◊ de décès; ◊ de maladies; ◊ de déficit intellectuel; ◊ de perte de productivité. • Contribuer à la réduction de la prévalence de la malnutrition protéines-énergétique chez les enfants de 0 à 5 ans, par la formation des agents animateurs; • Mettre en place un système de surveillance par la collecte et l'analyse des données sur l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans fréquentant les centres de santé infantile; • Organiser des enquêtes nutritionnelles dans les ministères concernés par le programme IMC (indice de masse corporelle)— sécurité alimentaire; • Promouvoir une alimentation équilibrée chez les femmes enceintes et les enfants en développement, grâce à la vulgarisation de recettes à base de produits horticoles de haute valeur nutritive et localement disponible; • Elaborer et disséminer des guides de nutrition appliquée, à partir de fruits et de légumes disponibles dans les quatre régions naturelles; • Confectionner des boîtes à images.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes enceintes • Les femmes allaitantes • Les enfants de moins six ans
Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etat guinéen; • la FAO; • le Royaume de Belgique; • le PNUD; • la Délégation de l'Union européenne; • la Banque mondiale; • la Banque africaine de développement; • l'Agence française de développement; • le Fonds d'investissement pour le développement agricole; • les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.

Fiche de projet 7: Éducation nutritionnelle / Composante 7.3: Périmètres horticoles

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Basse Guinée • Moyenne Guinée • Haute Guinée • Guinée Forestière
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture familiale en zone rurale • Horticulture commerciale • Horticulture urbaine et périurbaine
Axe thématique	4. Éviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés: <ul style="list-style-type: none"> • marchés de type national ou international; • promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle; • plus-value par la conservation et la transformation; • transport, stockage, labellisation, emballage.
Coût estimé	600 000 USD
Contexte et justification	<p>On a constaté que, en République de Guinée, les paysans horticoles et les membres de leur famille ne consomment pas suffisamment les fruits et légumes qu'ils produisent. Cette production est généralement réservée au commerce local et à l'exportation. Cela s'explique par les tabous alimentaires et la méconnaissance de la valeur nutritionnelle des fruits et des légumes.</p> <p>La malnutrition des bras valides réduit considérablement la force de production et la productivité. Elle est la source de plusieurs maladies non transmissibles qui diminuent leur espérance de vie:</p> <ul style="list-style-type: none"> • diabète; • obésité; • tension artérielle.
Objectif	<p>L'objectif de la composante Périmètres horticoles est de contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des producteurs maraîchers et fruitiers. Cela, par la mise en place d'un système efficace:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'information; • d'éducation; • de communication. <p>Ceci en vue de sensibiliser les producteurs et leurs familles sur les avantages de la consommation des fruits et légumes pour leur santé.</p>
Résultats attendus	<p>Les résultats attendus de cette composante sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'information et d'éducation sur: <ul style="list-style-type: none"> ◊ les avantages de la consommation des fruits et légumes; ◊ les conséquences fonctionnelles de la malnutrition en termes de maladies et de perte de productivité est formulé. • Les producteurs sont formés en éducation nutritionnelle. • Des campagnes d'information sur la consommation des fruits et légumes riches en vitamines et sels minéraux sont organisées. • Les Organisations paysannes (Groupements, Unions, Coopératives...) sont informées grâce à la promotion de la consommation de fruits et légumes.
Activités	<p>Les activités relatives à cette composante sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre un programme d'informations sur les conséquences fonctionnelles de la malnutrition en termes: <ul style="list-style-type: none"> ◊ de maladies; ◊ de perte de productivité; • Contribuer à la réduction de la malnutrition chez les producteurs horticoles et leurs familles; • Promouvoir une alimentation équilibrée chez les producteurs horticoles et leurs familles, grâce à la vulgarisation de recettes à base de produits horticoles de haute valeur nutritive et localement disponible (légumes et fruits riches en fibres) • Confectionner des boîtes à images.
Bénéficiaires	Tous les producteurs horticoles encadrés par le projet seront directement concernés.



Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none">• l'Etat guinéen;• la FAO;• le Royaume de Belgique;• le PNUD;• la Délégation de l'Union européenne;• la Banque mondiale;• la Banque africaine de développement;• l'Agence française de développement;• le Fonds d'investissement pour le développement agricole;• les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.
--	---



Fiche de projet 8: Production mini tubercules *in vitro* de la pomme de terre et des semences botaniques

Pays	République de Guinée
Régions naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne Guinée
Typologies	<ul style="list-style-type: none"> • Horticulture familiale en zone rurale • Horticulture commerciale
Axe thématique	2. Assurer la professionnalisation des producteurs pour la mise en œuvre des BPA en appui à l'intensification durable des cultures et à la diversification pour l'obtention des produits de qualité tout au long de l'année.
Coût estimé	3 000 000 USD
Contexte et justification	<p>La pomme de terre a été introduite en Guinée vers 1922 dans les préfectures de Mali et Dalaba.</p> <p>Depuis 1980, les volumes de production ne cessent de croître par le biais des projets de développement initiés par la FAO au Fouta-Djalou. De plus, elle occupe, aujourd'hui, une bonne place dans la consommation locale et les exportations.</p> <p>De façon générale, elle est devenue une culture de rente qui augmente sans cesse les revenus des producteurs de la filière.</p>
Objectif global	Produire localement des semences de pommes de terre de qualité.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un laboratoire répondant aux normes internationales au CPH de Dalaba. • Former les cadres de cette structure à la production <i>in vitro</i> de tubercules de pommes de terre et de semences botaniques. • Former les paysans semenciers, dans le contexte juridique semencier international, dans les périmètres aménagés par la FAO au niveau des zones de Dalaba (Dounkimagna, Ditinn) et de Mamou (Soumbalako). La production de semences pourrait être envisagée au niveau sous-régional, au profit des neuf autres pays membres du RADHORT.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les rendements sont améliorés en qualité et en quantité. • La disponibilité des semences au moment opportun est assurée. • Les pertes post-récolte sont réduites. • Le coût de la semence à l'importation est réduit. • La promotion des échanges de matériel végétal sain avec les pays membres du RADHORT est acquise.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Construire et équiper le laboratoire et les serres. • Former les techniciens de laboratoire. • Introduire les tubercules-mères pour la production des graines. • Produire des vitro plants par la culture des tissus. • Produire des mini tubercules sous serres. • Produire des tubercules issus des mini tubercules en plein champ. • Multiplier la semence de base par les multiplicateurs semenciers en vue d'obtenir des semences de niveau commercial à diffuser à grande échelle. • Vulgariser les vitro plants auprès des paysans semenciers.
Bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires seront les:</p> <ul style="list-style-type: none"> • chercheurs; • encadreurs; • paysans multiplicateurs de semences.
Partenaires techniques et financiers potentiels	<p>Les principaux partenaires techniques et financiers pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etat guinéen; • la FAO; • le Royaume de Belgique; • le PNUD; • la Délégation de l'Union européenne; • la Banque mondiale; • la Banque africaine de développement; • l'Agence française de développement; • le Fonds d'investissement pour le développement agricole; • les Coopérations japonaise, allemande, italienne, canadienne, sud-africaine, chinoise.



ANNEXE 2. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER NATIONAL DE RESTITUTION ET DE VALIDATION DU PNRH GUINÉE

L'atelier de restitution et de validation du PNRH, TCP/GUI/3404 s'est tenu au Novotel de Conakry, le 17 mars 2014, sur invitation de Madame la Ministre de l'agriculture.

Ont participé à cet atelier soixante-cinq acteurs et partenaires du développement du sous-secteur horticole, constitués par les représentants:

- des ministères impliqués (Agriculture, Éducation, Santé, Affaires sociales, Plan, Commerce, Industries, Villes et aménagement du territoire, Administration du territoire et décentralisation);
- des organisations paysannes du sous-secteur de l'horticulture;
- du secteur privé;
- de la société civile.

Le Plan national de relance de l'horticulture (PNRH) présenté pour validation s'articule autour de trois points essentiels:

- les caractéristiques de l'agriculture guinéenne développées dans les aspects:
 - ◊ importance de l'horticulture dans la production agricole;
 - ◊ superficies et productions;
- cadre institutionnel pour la promotion de l'horticulture et le financement du secteur agricole;
- le diagnostic et l'analyse de la situation actuelle de l'horticulture par rapport aux contraintes identifiées dans chaque région naturelle;
- le plan de relance de l'horticulture, dont l'objectif global a été présenté, ainsi que les propositions pour:
 - ◊ sa mise en œuvre;
 - ◊ le suivi évaluation;
 - ◊ le mécanisme de mise en œuvre;
 - ◊ le plan d'action assorti d'axes stratégiques;
 - ◊ les coûts.

Après les questions d'éclaircissements, quatre groupes de travail ont été constitués autour des thèmes suivants:

- **Examen des contraintes identifiées au niveau des quatre régions naturelles**
La commission a estimé que les contraintes soulevées dans le document sont pertinentes, mais l'aspect «structuration des producteurs» devrait être pris en compte pour l'efficacité des activités agricoles.
- **Proposition de stratégies de relance par rapport aux trois typologies de production**
La commission a suggéré que les dispositions de pilotage et de suivi-évaluation du PNRH soient en concordance avec les dispositions prises dans le PNIASA.
- **Financement du PNRH**
La commission a souligné que le financement pouvait être envisagé dans le cadre des ressources allouées au Budget National de Développement et en particulier au PNIASA.

Au terme des travaux de groupe, les recommandations suivantes ont été formulées:

- La mise en œuvre du plan d'action national, à partir du mois de mai 2014 sur les fonds mis à la disposition du PNIASA (**Ministère de l'agriculture, Direction nationale de l'agriculture**).
- La présentation du PNRH aux partenaires techniques et financiers pour les impliquer dans son financement (**Ministère de l'agriculture, Direction nationale de l'agriculture**).
- La prise en compte du financement des interventions prioritaires dans le Budget National de Développement (**Ministère de l'agriculture, Bureau de stratégie de développement**).



- La promotion de l'agrobusiness dans le sous-secteur de l'horticulture (**Ministère de l'agriculture, Bureau de stratégie de développement**).
- La prospection pour la détection de la bactériose du manguier, la mineuse de la tomate, la cochenille du papayer, les mouches des fruits, la cercosporiose des agrumes (**Ministère de l'agriculture, Service national de la Protection des végétaux et des denrées stockées**).
- Le renouvellement des parcs à bois par la mise à disposition des producteurs de matériel végétal performant (**Ministère de l'agriculture, Direction nationale de l'agriculture et l'Institut de recherche agronomique de Guinée**).
- La présentation du PNRH aux partenaires du secteur privé national et international, à des partenaires au développement, par le biais d'un plaidoyer ou d'un forum animé par le **Ministère de l'agriculture (Direction nationale de l'agriculture)**.
- La poursuite de l'appui de la FAO au Gouvernement guinéen dans la mise en œuvre du PNRH.



L'horticulture est devenue un des domaines de prédilection de la diversification de l'agriculture guinéenne. Elle englobe un large éventail de cultures incluant les fruits, les cultures maraîchères, les plantes à racines et tubercules, les plantes ornementales, les plantes condimentaires, les épices et les champignons. Le Plan National pour la Relance de l'Horticulture en Guinée (PNRH) a pour mission de valoriser au mieux le potentiel de la filière horticole dans les différentes zones agroécologiques du pays, tant pour l'approvisionnement du marché local que pour l'exportation. Face à la croissance de la population, le PNRH soutient le renforcement d'un secteur horticole concurrentiel, capable de contribuer à la politique guinéenne de sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en générant des revenus afin d'améliorer le statut socio-économique des populations. Pour y arriver, le PNRH prône une démarche qui vise l'intensification et la diversification des cultures horticoles et l'adoption de bonnes pratiques en conformité avec les principes du développement durable par rapport à l'environnement, le contexte social et la rentabilité économique.

ISBN 978-92-5-208731-1



9 7 8 9 2 5 2 0 8 7 3 1 1

I4457F/1/03.15

